SAINT-JUST
terre de vie et d'histoire

Grand Site Mégalithique de Bretagne

L'ÉCHO DES MENHIRS

BULLETIN COMMUNAL N°71 – JUILLET 2013
Directeur de publication : M. Daniel MAHÉ, Maire de Saint-Just N°ISSN 1630-7992
Impression en 580 exemplaires par : Imprimerie PIERRE - 02 97 22 01 23

SOMMAIRE

MOT DU MAIRE **P.03**

CARNET DE FAMILLES **P.04**

LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUIRE **P.05**

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **P.06**

- Séance du 20 décembre 2012 P.06
- Séance du 18 février 2013 P.08
- Séance du 9 avril 2013 P.11
- Séance du 18 avril 2013 P.16
- Séance du 27 juin 2013 P.16

COMMUNIQUÉS DE LA MAIRIE **P.21**

- Horaires de la mairie et de la poste P.21
- Lotissement Lucie Aubrac P.21
- Classes 3 P.21
- Concours des maisons fleuries P.22
- Fossés P.23
- Chardons P.23
- Vigilance feu de forêt P.23
- Elagage P.23
- Sécurité routière P.23
- Abattage d'arbres P.23

INFORMATIONS DIVERSES **P.23**

- Assistante sociale P.23
- Pact-35 P.23
- Architecte conseil P.23
- Clic du Pays de Redon P.23
- UFC – Que choisir P.23

INFORMATIONS PRATIQUES **P.24**

- Smictom P.24
- La Mission Locale P.25
- Le Point Accueil Emploi P.26
- Au Pain d'épices P.27
- Maison du Tourisme de Redon P.27
- Groupement Culturel breton P.28
- Chèque sport 2013/2014 P.28

VIE ASSOCIATIVE **P.29**

- Calendrier des animations 2ème semestre P.29
- A.R.I.V P.29
- AFN, ACPG et Soldats de France P.30
- Amicale de l'école publique P.31
- APEL P.32
- OGEC P.33
- BOTAPLUS P.34
- Foyer d'Animation Rural P.35
- Groupe Saint-Yves P.36
- Just Amap Porte P.37
- Let's Go P.38
- Tennis Club de Cojoux P.38
- Nature et Mégalithes P.39
- Mégalithes'Storm P.40
- Vert Emeraude P.41

PAROISSE SAINT-AMAND DE L'AFF **P.42**

SAINT-JUST EN FÊTE **P.43**

COMICE AGRICOLE DU CANTON DE PIPRIAC 2013 **P.44**

Le Mot du Maire

Très heureux de revenir vers vous pour ce nouveau numéro de l'Écho des Menhirs.

Depuis fin novembre que la boulangerie est fermée, nous avons connu différentes étapes pour la reprise de ce fonds. Deux candidats se sont positionnés mais aucun n'est allé à son terme. En date du 4 juillet dernier le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité pour le rachat du fonds de commerce afin d'éviter un démantèlement et ainsi poursuivre sereinement la recherche d'un nouveau boulanger.

J'en profite pour saluer l'arrivée de Monsieur et Madame GLET qui ont repris le bar-épicerie « Chez Kiki et Domi ». Je leur souhaite réussite dans leur projet.

Officiellement la communauté de communes de PIPRIAC sera dissoute en fin d'année. Cinq communes du canton ainsi que Saint-Just rejoindront la Communauté de Communes du Pays de Redon début 2014.

Comme vous avez pu le constater la construction de notre salle multifonctions est commencée. Nous en sommes à la charpente et elle devrait être hors d'eau et hors d'air pour les vacances.

Je vous souhaite à tous de bonnes vacances.

Votre Maire,

Daniel MAHÉ.

CARNET DE FAMILLES

Ils ont montré le bout de leur nez

Youen CORRÉ
« La Bonhommais » le 21 décembre 2012

Yann LUMEAU
« Le Bois Gevry » le 14 janvier 2013

Ambre DELANNÉE
« 11 Rue de Launay » le 10 février 2013

Matéo BOUREL
« La Hougrais » le 4 mars 2013

Noa DETAIN
« Camas » le 17 avril 2013

Ils se sont unis

Céline LEPAGE et MARTY Emmanuel
« Rue de Bel Air » le 22 juin 2013

Estelle QUÉRARD et LEGENDRE Frédéric
« Quartier les Marquettes » à Tanneron le 29 juin 2013

Ils nous ont quittés

Marcelle DEBRAY, veuve GRAVOT
« Bénihel » le 7 janvier 2013

Léonie BAUDU, veuve RACAPÉ
« 4 bd Alexandre Lefas » à Rennes le 9 janvier 2013

Jean JOLIVET
« 8, Rue Lucie Aubrac » le 8 mars 2013

Maurice RENAUD
« Le Pont de la Hutte» le 23 mars 2013

Denise LECLERC, veuve ROLLO
« 5, rue des Bruyères» à Allaire le 1er juillet 2013

LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUIRE

Service Urbanisme
Tél. 02 99 72 68 14
Ouvert les lundis et jeudis matins - mardis et vendredis toute la journée.

Vous pouvez consulter l'ensemble des autorisations de travaux dans le hall de la mairie.

Permis de construire accordés au 1er semestre 2013

Demandeur et adresse	Objet :
Mme CHAURÉ Flore Les Lann Breiz St Nicolas 22170 PLÉLO **Lieu du chantier** : « Quily »	Rénovation et extension d'une habitation
M. LUC Roland La Forgerais 35550 SAINT-JUST **Lieu du chantier** : La Forgerais	Extension d'un hangar matériel et fourrage + rénovation d'un hangar existant
M. ROGER François Le Pont de la Hutte 35550 SAINT-JUST **Lieu du chantier** : Le Pont de la Hutte	Construction d'un hangar à fourrage
M. & Mme DEBRAY Philippe Route de Renac 35550 SAINT-JUST **Lieu du chantier** : Route de Renac	Construction d'un préau attenant à la maison en pignon Est

L'affichage de l'arrêté de permis de construire est obligatoire pendant toute la durée des travaux sur le terrain et à la mairie.
Le délai de recours est de deux mois à compter de la date du permis de construire.

SERVICE TERRITORIAL DE L'EQUIPEMENT

Cité Administrative
1 rue des Ecoles – BP 90147
35601 REDON CEDEX

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous trouverez ci-dessous des condensés des procès-verbaux des réunions de conseil municipal : les délibérations sont consultables à la mairie.

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2012 à 19 heures

Etaient présents : M. D. MAHÉ, Maire. Mesdames, Messieurs les conseillers : MM. G. BAUDU, B. FRANGEUL, H. JARNOT, Mme C. DUTHU-DEBRAY, MM. P. POULY, H. BLOUIN, G. DEBRAY, D. LECOMTE, C. BOUREL, Mme N. RENAUD-GEFFRAY.

Excusée : M. O. FRANGEUL, Mme Y. DEBRAY, M. Y FONTAINE (jusqu'à son arrivée en séance)

1. Convention de prise en charge communale des dépenses de fonctionnement des classes des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat

Les communes dépourvues d'écoles publiques sont tenues d'appliquer le coût moyen départemental de fonctionnement par élève fixé à 358 € en élémentaire et 1 075 € en maternelle à la rentrée scolaire 2012. L'école de Saint-Just faisant partie d'un regroupement pédagogique intercommunal avec les communes de La Chapelle de Brain et Renac, le conseil municipal est favorable au versement de la participation en fonction du nombre d'élèves présents dans chaque école du RPI sous réserve que les communes de La Chapelle de Brain et de Renac fassent de même. La participation aux écoles du RPI pour l'année scolaire 2012/2013 se calcule comme suit :

- 17 élèves en maternelle x 1 075 € = 18 275 €
- 26 élèves en primaire x 358 € = 9 308 €
  Soit un total de 27 583 €

La participation sera versée sur 10 mois à l'OGEC de chaque école selon la répartition suivante :

- Ecole de Saint-Just :
  - Maternelle : 17élèvesx1 075€= 18275€
  - Primaire : 7 élèves x 358 € = 2506 €
  - TOTAL 20781 €
- Ecole de Renac :
  - Primaire : 6 élèves x 358 € = 2 148 €
- Ecole de la Chapelle de Brain :
  - Primaire : 13 élèves x 358 € = 4 654 €

Mme C. DUTHU, directrice de l'école privée, sort au moment du vote.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité, la participation aux écoles privées du RPI ST MELAINE d'un montant de 27 583 € pour l'année scolaire 2012/2013.

2. Acceptation du fonds de concours versé par Pipriac Communauté

Le fonds de concours n°1 **Saint-Just**

PROGRAMME	DEPENSES € TTC
Salle multifonctions à vocation culturelle	**1 640 912**
TOTAL	**1 640 912**

	RECETTES	
FINANCEMENT	€	%
FCTVA	254 046	15%
SUBVENTIONS ETAT-REG-DPT	150 000	9%
COMMUNE	1 214 094	74%
FONDS DE CONCOURS	22 772	**1%**
TOTAL	**1 640 912**	100%

3. Contrôle des hydrants : convention pour l'entretien des appareils de défense contre l'incendie

Après délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la convention pour l'entretien des appareils de défense contre l'incendie entre la commune de Saint-Just et la Société SAUR suite aux changements intervenus dans la réglementation encadrant la Défense Extérieure Contre l'Incendie. Par conséquent, il est proposé à l'ensemble des collectivités une nouvelle convention prenant en compte cette nouvelle réglementation ainsi que les nouvelles normes établies par le SDIS validé par l'arrêté préfectoral du 15/03/2012. Cette convention est basée sur un contrôle de tous les hydrants une fois tous les 3 ans ou un contrôle d'un tiers des hydrants par an. Celle-ci porte sur une durée de trois ans renouvelable si non dénonciation de part et d'autres afin de permettre à la SAUR de planifier ses interventions et de gérer au mieux son personnel.

4. Tarifs 2013 : photocopies, camping, gîte et chambres d'étape, relais des menhirs

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs pratiqués.

5. Comité d'appui au Centre Hospitalier de Redon : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Après discussion, le conseil municipal décide de reporter ce point à une prochaine réunion. L'information sera transmise à Pipriac Communauté pour un débat au sein du conseil communautaire.

6. Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'Eau Potable et de l'Assainissement Collectif

M. le Maire présente les rapports fournis par le Syndicat des Eaux de Port de Roche au conseil municipal.

7. Questions diverses.

- Renouvellement de la convention FEVILDEC pour la période 2013/2016
  A l'unanimité, renouvellement de la convention qui lie la FEVILDEC avec la commune pour la période de 2013/2016. Celle-ci porte sur une durée de quatre ans renouvelable si non dénonciation de part et d'autres.

- Salle multifonctions : envoi à la presse de l'avis d'appel public à la concurrence le 18/12/2012, marché de travaux composé de 16 lots, date limite de réception des offres fixée au 28/01/2013 à 12 h

- Invitation à la cérémonie des vœux du Maire qui aura lieu le 5/01/2013 à 11 h – salle de la mairie.

- Remerciements de la famille SALOUX pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de M. Albert SALOUX.

- Décision modificative n° 4 :

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à des modifications budgétaires.

Diminution sur crédits déjà alloués		**Augmentation des Crédits**	
Articles	**Sommes**	**Articles**	**Sommes**
80 – Voirie 2012 2315-80	3921 €	**81 – Tracteur pour services techniques** 21571-81	3 921 €
Total	**3 921 €**	**Total**	**3 921 €**

8. Réflexion sur les commerces

M. le Maire rappelle la fermeture de la boulangerie-pâtisserie « Au fournil de Saint-Just » le 30/11/2012 et la cessation d'activité du bar-épicerie « Le Milan Noir » le 31/10/2012. Aussi, il propose de mener une réflexion sur les commerces du centre bourg.
Arrivée de M. Y. FONTAINE à 20 h 06 min.

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2013 à 20 heures

Etaient présents : M. D. MAHÉ, Maire. Mesdames, Messieurs les conseillers :
MM. G. BAUDU, B. FRANGEUL, H. JARNOT, Mme C. DUTHU-DEBRAY, MM. P. POULY, H. BLOUIN, G. DEBRAY, D. LECOMTE, Mme Y. DEBRAY, MM.C. BOUREL, O. FRANGEUL, Y. FONTAINE, Mme N. RENAUD-GEFFRAY.

1. PATA + Balayage du Bourg : adhésions aux groupements de commandes

Dans un souci d'économie d'échelle et de simplification administrative, il est proposé un groupement de commandes, en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics, entre Pipriac Communauté et ses communes membres intéressées.

Pipriac Communauté propose les groupements de commandes suivants :
- Travaux de réparations de chaussées au Point à Temps automatique,
- Balayage des routes,

Une convention constitutive à chacun des groupements a été établie.
Ces conventions désignent Pipriac Communauté comme coordonnateur, qui est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de consultation et du choix du titulaire du marché. A ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.
La convention prévoit que chaque membre dispose d'un droit de retrait à l'issue d'une période d'un an.
Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner, d'adopter et autoriser son exécutif à signer cette convention constitutive du groupement de commandes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

2. Périmètre CDCI

M. le Maire rappelle les délibérations du 22/07/2011 et 15/11/2012 confirmant le rattachement de la Commune à la Communauté de Communes du Pays de Redon (CCPR).

Dans le cadre de la réforme territoriale, M. le Préfet ayant redessiné le périmètre de la CCPR de Redon a demandé aux membres du conseil municipal de délibérer sur ce périmètre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte définitivement son rattachement à la CCPR.

Le nouveau schéma, incluant les communes de Bruc sur Aff, Lieuron, Pipriac, Saint-Ganton, Sixt sur Aff et Saint-Just, la Communauté de Communes du Pays de Redon passera donc au 1er janvier 2014 de 24 à 30 communes.

3. Salle multifonction = résultat appel d'offres et choix des entreprises

M. le Maire fait part du rapport d'ouvertures des plis du 30/01/2013, concernant les travaux de construction de la salle multifonction en appel d'offres en procédure adaptée.
Compte tenu de l'analyse des offres et des critères mentionnés dans le règlement de la consultation lors de la Commission d'Appel d'Offre du 13/02/2013, M. le Maire propose de retenir les entreprises suivantes qui sont conformes administrativement, financièrement et techniquement, à savoir :

Lot n°	Entreprise	Marché HT.	Options & variantes retenues		Marché HT
1 – VRD	LEMEE LTP 56 ST DOLAY	98 888,76			98 888,76
2 – GROS ŒUVRE	CARDINAL 35 MERNEL	160 000,00			160 000,00
3 – CHARPENTE LAMELLE COLLE ET BOIS	LA MAISON DUBOIS 35 SIXT S/AFF	76 641,53			76 641,53
4 – COUVERTURE ARDOISE	JUSTAL 35 LOHEAC	47 681,90			47 681,90

5 – ETANCHEITE AUTOPROTEGEE ET VEGETALISEE	SMAC 35 RENNES	52 095,87			52 095,87
6 – MENUISERIES EXTERIEURES ALUMUNIUM	SOMEVAL 35 PLERGUER	36 362,00			36 362,00
7- MENUISERIES INTERIEURES BOIS	FEVRIER 35 RENAC	54 450,12			54 450,12
8 - CLOISONS PLAFONDS ISOLATION	BREL 35 LECOUSSE	55 077,08			55 077,08
9 - FAUX PLAFONDS	COYAC 35 ST JACQUES DE LA LANDE	21 844,13			21 844,13
10- ELECTRICITE COURANTS FAIBLES	REI 35 VERN S/SEICHE	82 757,91	3 331,08 option 1	4 751,49 option 2	90 840,48
11- PLOMBERIE SANITAIRES	PAVOINE 35 LOHEAC	22 398,38			22 398,38
12- CHAUFFAGE VENTILATION	PAVOINE 35 LOHEAC	68 945,00			68 945,00
13- CARRELAGE SOL MINCE PVC FAIENCE	SARL FRANGEUL 35 SAINT-JUST	62 801,81	172,50 variante 1		62 974,31
14- PEINTURES	PEINTURES LOHEACIENNES 35 LOHEAC	12 432,65			12 432,65
15- METALLERIE SERRURERIE	EMECAM 56 SAINT PERREUX	21 378,00	745,00 variante 1		22 123,00
16 – EQUIPEMENTS CUISINE	FROID OUEST 35 LA MEZIERE	39 409,29			39 409,29
TOTAUX H.T.		913 164,43	4248,58	4 751,49	922 164,50

M. Bernard FRANGEUL, intéressé à l'affaire, quitte la séance lors du vote.

Après délibération, le conseil municipal décide, par 9 pour et 4 oppositions :
* de retenir les entreprises ci-dessus désignées pour intervenir aux travaux de construction de la salle multifonction.

4. Salle multifonction = choix bureau d'études SPS

M. le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée l'obligation de désigner un Coordonnateur SPS qui suivra les différentes phases de la construction de la salle multifonction, à savoir : les phases de conception et de réalisation.
Afin de pouvoir désigner ce coordonnateur SPS, une consultation a été lancée.
La mieux-disante est celle de la Société DEKRA - Agence de Bretagne ZA de la Hallerais 35770 VERN SUR SEICHE pour un montant de 3 800 € HT.
M. le Maire propose donc de retenir la Société DEKRA pour assurer la mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé pour la construction de la salle multifonction.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 pour et 4 oppositions attribue à DEKRA la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé.

5. Camping = choix barrière

Sujet reporté à une réunion ultérieure, faute d'éléments.

6. Agrandissement cimetière = choix géomètre pour bornage terrain

M. le Maire rappelle la délibération du 15/11/2012 relative à l'acquisition d'un terrain nécessaire pour l'agrandissement du cimetière. Un bornage étant nécessaire, une consultation de géomètres a eu lieu.
La proposition du Cabinet GENDROT de BRUZ d'un montant TTC de 698,54 € est la moins-disante et retenue à l'unanimité.

7. Ligne de trésorerie

M. le Maire rappelle par délibération du 24/10/2012 l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 125 000 € auprès de la BCME (Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise). Or, c'est un contrat de prêt qui avait été établi pour ce montant au lieu d'une ligne de trésorerie. C'est pourquoi, il convient d'annuler celui-ci et de souscrire une ligne de trésorerie. Décision adoptée à l'unanimité pour un montant de 100 000 € auprès du Crédit Mutuel.

8. Caution prêt école

L'association des parents d'élèves de l'école privée a demandé à la commune de se porter caution pour l'emprunt qu'elle doit faire afin de réaliser des travaux sur le bâtiment de l'école.
L'association demande à ce que la commune se porte caution afin de bénéficier de taux préférentiel pour le prêt.

M. Y FONTAINE, Président de l'OGEC et Mme DUTHU, Directrice de l'Ecole quittent la salle au moment du vote.

Le conseil après délibération à l'unanimité accepte le principe de se porter caution de l'emprunt que devra réaliser l'association des parents d'élèves de l'école privée afin de réaliser des travaux à l'école, à hauteur de 40 000 € maximum

9. Boulangerie

M. Daniel LECOMTE quitte la séance à 21 h.

M. le Maire informe le conseil municipal de la situation. A ce jour, il n'y a aucune offre de déposer chez le liquidateur.
La commune doit se prononcer.
M. le Maire propose que s'il n'y a pas d'acquéreur d'ici fin février, la commune achète le fonds de commerce afin d'éviter le démantèlement. Une discussion s'instaure.
Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres, propose la somme de 8 000 € pour l'acquisition du fonds.

10. Questions diverses

- **Invitation le 16/03** prochain de 9 h à 13 h de la CCPR à ses états généraux dans le cadre de l'intégration de communes de Pipriac Communauté.

- **Commission Subvention** = réunion le 23/03 à 10 h.

- **Achat d'un drapeau** = à l'unanimité, accord de principe pour vote d'un montant maximum de 900 € HT.

- **AFN =** invitation le 23/02 du conseil municipal à l'Assemblée Générale et au pot qui suivra

- **CPIE « Les 10 ans »** = présentation des animations prévues les 17-18 &19/05.

- **Chantier Nature** = réalisations de plantations et fleurissement sur la citerne Place de l'Eglise, le talus derrière la mairie et les massifs.

- **ADSL** = nouvelle pétition pour couverture complète de la Commune

- **Voirie =** nid de poules sur la route au niveau de Couëdel

- **Réunion PLU** = le 1/03 de 10 h à 12 h = table ronde permanence * le 14/03 à 19 h = réunion publique * le 22/03 de 10 h à 12 h = table ronde permanence

SÉANCE DU 9 AVRIL 2013 à 20 heures

Etaient présents : M. D. MAHÉ, Maire. Mesdames, Messieurs les conseillers : MM. G. BAUDU, B. FRANGEUL, H. JARNOT, Mme C. DUTHU-DEBRAY, MM. P. POULY, H. BLOUIN, G. DEBRAY, D. LECOMTE, C. BOUREL, O. FRANGEUL, Y. FONTAINE, Mme N. RENAUD-GEFFRAY.

Procuration : Mme Y. DEBRAY a donné procuration à M. P. POULY

A la réunion du conseil municipal du 31/03/2011, il avait été décidé d'attribuer les subventions aux associations sous réserve de l'obtention d'une demande écrite, du bilan de l'exercice écoulé et du budget prévisionnel avant le vote du budget primitif.

1. Vote des subventions 2013

M. le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions 2013 et les décisions prises par la commission Subventions qui s'est réunie le 23/03/2013 avec rencontre des représentants des associations le souhaitant.

Au moment du vote de la subvention allouée à leur association, les Présidents concernés quittent la séance à savoir MM. Yannick FONTAINE, Président de l'OGEC, Cyrille BOUREL, Président du GSY, ainsi que Mme Nathalie RENAUD-GEFFRAY, Vice-Présidente de Nature et Mégalithes et Mme Catherine DUTHU-DEBRAY, en tant que directrice de l'école et Présidente du Comité des fêtes.

Noms des associations	Montants proposés par la Commission	Sont sortis au moment du vote	Résultat du vote
APEL Fonctionnement Sorties scolaires et location chapiteaux repas kermesse	2 000,00 €	C.DUTHU-DEBRAY Y. FONTAINE	12 pour
OGEC Fournitures scolaires Equipement école numérique (délib du 30/07/2012) Classe découverte du milieu marin Dépense de fonctionnement élèves de maternelles	40 €/42 enfants = 1 680,00€ 2 400.00 € 3 enfants x 18.40 € (20%du coût du voyage) = 55.20 € 17 enfants x 1 075 € = 18 275.00 €	Y. FONTAINE C.DUTHU-DEBRAY	12 pour
Nature et Mégalithes Fonctionnement Fête de la Préhistoire	1 000,00 €	N. RENAUD-GEFFRAY	13 pour
Foyer d'Animation Rurale Fonctionnement Organisation logistique TRAIL	2 500,00 € (dont TRAIL)		À l'unanimité
Club les Menhirs	250,00 €		À l'unanimité
AFN, ACPG et Soldats de France	350,00 € + vin d'honneur 8/05		À l'unanimité
ACCA Fonctionnement	580,00 €		À l'unanimité
Groupe Saint-Yves Fonctionnement Achat babyfoot	1 000,00 € 1 000 € maximum payable sur présentation de la facture	C. BOUREL	13 pour
Tennis Club Cojoux	Pas de demande		À l'unanimité

Mégalithes Storm Fonctionnement	500,00 €		À l'unanimité
Saint Just pour y vivre	Pas de demande		À l'unanimité
Comité des fêtes	500,00 € (sous réserve de fête locale)	C. DUTHU-DEBRAY	13 pour
Amicale école publique	Pas de demande		À l'unanimité
Groupe Secours Catholique	40,00 €		À l'unanimité
ADMR Canton de Pipriac	900 €		À l'unanimité
Mission Locale des Pays de Redon et de Vilaine Financement Mission Locale Atelier Cyclomoteurs	1,12€x1074hab= 1 202,88 € 0,08€ x 1074hab = 85,92 €		À l'unanimité
ESCP Volley	600,00 €		À l'unanimité
Comice Agricole du Canton de Pipriac	0,40€x1074 hab = 429,60 €		À l'unanimité
Chant'Amitié	50,00 €		À l'unanimité
ADAPEI	100,00 €		À l'unanimité
Just AMAP Porte	200,00 € (si animation)		À l'unanimité
ARIV (Association Réunionnaise d'Ille et Vilaine)	0,00 €		À l'unanimité
Let's Go de St Just	500,00 €		À l'unanimité

2. Budget principal :

A/ Vote du compte administratif 2012

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	***Recettes ou excédent***	***Dépenses***	***Recettes***
Résultat reporté 2011		175 703,64 €	3 649,80 €	
Opérations de l'exercice	581 493,67 €	740 097,93 €	504 979,08 €	411 233,38 €
TOTAUX	581 493,67 €	915 801,57 €	508 628,88 €	411 233,38 €
Résultat de clôture		**334 307,90 €**	**97 395,50 €**	

B/ Vote du compte de gestion

Le conseil municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

C/ Affectation du résultat 2012

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter la somme de 97 395,50 € au C/001 Déficit d'investissement reporté, d'affecter l'excédent de fonctionnement 2012 s'élevant à 334 307.90 **€** de la façon suivante :

* 194 825,90 € au C/002 Excédent de fonctionnement reporté,
* 139 482 € au C/1068 «Excédents de fonctionnement capitalisés ».

D/ Fixation des taux d'imposition 2013

M. le Maire propose au conseil municipal d'adopter les 3 taxes comme suit :

Taxes	Taux 2012	Taux proposés pour 2013	Bases d'imposition	Produit correspondant
Taxe d'habitation	14,68	14,83	708 600	105 085 €
Taxe foncière	18,20	18,38	463 500	85 191 €

propriétés bâties				
Taxe foncière propriétés non bâties	50,82	51,33	69 100	35 469 €
TOTAL				**225 745 €**

E/ Attribution d'une subvention de fonctionnement au budget CCAS

Afin d'équilibrer le budget de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale, le conseil municipal accorde, à l'unanimité, la somme de 8 500,00 €.

F/ Présentation et vote du budget primitif 2013

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte par 10 pour et 4 contre (dont 1 procuration), le budget primitif 2013 ainsi présenté :
Section de fonctionnement 847 547,00 €
Section d'investissement 1 848 958,00 €

3. Budgets annexes :

A/ Extension du lotissement « Domaine de la Tertrée »

a - Vote du compte administratif 2012

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2011	Part affectée à l'investissement exercice 2012	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture de l'exercice 2012
Fonctionnement	**78,01 €**	**0**	**- 78,01 €**	**0 €**
Investissement	**0 €**	**0**	**0 €**	**0 €**
Total	**78,01 €**	**0**	**- 78,01 €**	**0 €**

b - Vote compte de gestion

Le conseil municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

B/ Lotissement « Lucie Aubrac »

a - Vote du compte administratif 2012

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2011	Part affectée à l'investissement exercice 2012	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture de l'exercice 2012
Fonctionnement	**52 303,62 €**	**0**	**-52 303,20 €**	**0,42 €**
Investissement	**-117 452,38 €**	**0**	**71 951,06 €**	**-45 501,32 €**
Total	**-65 148,76 €**	**0**	**19 647,86 €**	**-45 500,90 €**

b - Vote compte de gestion

Le conseil municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

c - Affectation du résultat

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
- décide d'affecter les résultats du budget Lotissement Lucie Aubrac comme ci-dessus,
- déficit d'investissement de 45 501,32 € au C/001 Déficit d'investissement reporté,
- excédent de fonctionnement de 0,42 € au C/002 Excédent de fonctionnement reporté.

d – Présentation et vote du budget primitif 2013

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le budget primitif 2013 ainsi présenté :
Section de fonctionnement 201 263 €
Section d'investissement 133 004 €

4. Inscription de nouveaux sentiers ou modification de sentiers au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

Dans le cadre du P.D.I.P.R., le Département veille à la continuité des itinéraires et contribue ainsi à la protection légale du patrimoine des chemins. L'association A Cheval en Ille-et-Vilaine, partenaire du Conseil Général dans le cadre de la procédure d'inscription de sentiers au P.D.I.P.R., propose une continuité du circuit Equibreizh (boucle équestre régionale) qui emprunterait une parcelle communale cadastrée ZT 235 pour assurer la liaison avec la commune de Sixt/Aff.

Le conseil municipal entend l'exposé fait par M. le Maire sur la législation qui permet au Département d'Ille-et-Vilaine de réaliser un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) pour protéger et aménager les sentiers de randonnée.
Selon l'article 56 de la loi 83-663 du 22/07/1983 modifiée, codifié à l'article L 361-1 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal doit délibérer pour avis sur l'établissement par le Département d'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Ceux-ci peuvent comprendre notamment des voies publiques, des sentiers faisant partie de propriétés privées qui feront l'objet de conventions avec leurs propriétaires, des voies communales ou des chemins ruraux.

Cette délibération comporte l'engagement par la commune d'affecter les voies communales et les chemins ruraux concernés au passage des piétons et des cavaliers et de ne pas aliéner ni supprimer ces chemins ou sections de chemins ainsi affectés.

L'inscription définitive de sentiers traversant les propriétés privées au P.D.I.P.R. nécessitera obligatoirement la signature de convention avec la commune, le Département et le propriétaire.

La suppression d'un chemin inscrit au plan départemental ne peut dès lors intervenir que sur décision expresse du Conseil Municipal qui doit avoir proposé au Département un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée. Concernant le réseau de sentiers d'intérêt départemental (GR-GRP-Equibreizh), le Département assure les aménagements et l'entretien courant des linéaires concernés, à l'exception des tronçons faisant l'objet d'une convention spécifique entre le Département et la structure communale ou intercommunale, leur délégant ces missions. Les associations partenaires du Département assurent le balisage.

Concernant le réseau de sentiers d'intérêt local (boucles pédestres et équestres créées à l'initiative des collectivités locales), l'aménagement et l'entretien courant ainsi que le balisage relèvent de la compétence des collectivités locales.

Après avoir pris connaissance de ces dispositions,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne un avis favorable au Département d'Ille-et-Vilaine afin d'inscrire la modification de l'itinéraire figurant en annexe (réseau départemental Equibreizh) au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ;
- s'engage à affecter les voies communales et les chemins ruraux concernés au passage des piétons et des cavaliers et de ne pas aliéner ni supprimer ces chemins ou sections de chemins ainsi affectés sans avoir proposé au Conseil Général un itinéraire de substitution.
- s'engage à obtenir la signature de toutes les conventions pour les sentiers traversant des propriétés privées (le cas échéant).
- demande à ce que cette parcelle soit intégrée à la convention d'entretien (nouvelle portion Equibreizh cadastrée ZT 235, nature juridique « Landes » et revêtement du sol : terre.

5. Proposition lieu-dit : Le Val de Grémel : maison BENOIT

M. le Maire fait part de la demande des époux Benoît, ces derniers souhaitent qu'un nom soit attribué à leur maison. Aucune signalétique n'est mise en place à ce jour pour situer leur habitation d'où des difficultés au niveau des livraisons, etc…
Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité la création du lieu-dit «Le Val de Grémel.

6. Questions diverses

• **Extension cimetière** : bornage fixé le 11/04/2013 à 11 h.

• **Aménagement Foncier Agricole et Forestier** (A.F.A.F.) de Saint-Just-Pipriac avec extension sur Saint-Ganton : prolongation de la phase de concertation, réunion de travail reportée le 21/05 à 9h30.

• **Participation au transport pour la piscine de Redon** des élèves de Grande Section entre Saint-Just/Renac (aller-retour) pour se rendre à la piscine de Redon du 06/05/2013 au 28/06/2013.

• **Elagage** : remise d'une copie du courrier des services de France Télécom au sujet de l'élagage des plantations aux abords des lignes de communications électroniques implantées sur le domaine public

• **Equipement camping** :
Afin d'obtenir le nombre de points souhaité pour le renouvellement du classement du camping « Les Landes de Cojoux » 2 étoiles, le conseil municipal décide, à l'unanimité, l'acquisition d'une aire de jeux sur ce site. Cet équipement sera acheté auprès de VEDIF Collectivités au prix de
2 141,00 € HT soit 2 560,64 € TTC. Un panneau d'information est offert.

• **Salle multifonctions** :
***** réunion de démarrage de chantier le 9/04/2013 à 15 h en mairie.
***** rectifications apportées sur la délibération du 18/02/2013, le résultat d'appel d'offres s'élève à 922 411,40 € et non 922 164,50 €.

6 – MENUISERIES EXTERIEURES ALUMUNIUM	SOMEVAL 35 PLERGUER	36 632,00		**36 632 ,00**
12- CHAUFFAGE VENTILATION	PAVOINE 35 LOHEAC	68 915,90		**68 915 ,90**
13- CARRELAGE SOL MINCE PVC FAIENCE	SARL FRANGEUL 35 SAINT-JUST	62 801,81	178,50 variante 1	**62 980 ,31**

• **Fournil de la boulangerie** :
M. le Maire annonce au conseil municipal qu'une offre de reprise a été faite au Syndic LE GOÏC et que l'éventuel repreneur attend l'accord de financement pour concrétiser cette reprise.
Au vu de l'état du fournil, des travaux s'avèrent nécessaires.
Aussi, une consultation a été menée auprès d'entreprises locales pour l'établissement de devis. M. le Maire précise que la commune est en attente de devis pour des travaux d'électricité, de plomberie, de carrelage et de remise en état du four. Une décision sera prise pour ces différents travaux à un prochain conseil municipal.
Par contre pour les travaux de peinture, deux propositions ont été reçues à savoir de la SARL PROVOST et de l'entreprise Patrice FOURAGE. M. le Maire propose de retenir l'offre la moins disante soit l'entreprise Patrice FOURAGE de Saint-Just pour 5 733.77 € HT.

• **Ouverture du café-épicerie le 2/04 :** inauguration « Chez Kiki et Domi » le 20/04

• Demande de **panneaux directionnels** notamment au lieu-dit « Tréal » sur la route départementale de Maure. La commission « Voirie » doit se réunir pour faire un recensement des besoins sur la commune pour la signalétique dans différents secteurs.

• **Caution prêt école :** l'école annule sa demande de prêt aussi, la délibération prise le 18/02/2013 n'a plus lieu d'être.

• Représentation **cirque** par l'école privée à la salle des sports le 19/04/2013.

SÉANCE DU 18 AVRIL 2013 à 20 heures

Etaient présents : M. D. MAHÉ, Maire. Mesdames, Messieurs les conseillers :
MM. G. BAUDU, B. FRANGEUL, H. JARNOT, Mme C. DUTHU-DEBRAY, MM. P. POULY, D. LECOMTE, Mme Y. DEBRAY, MM. C. BOUREL, O. FRANGEUL, Y. FONTAINE, Mme N. RENAUD-GEFFRAY.

Absent : M. H. BLOUIN

Procuration : M. G. DEBRAY a donné procuration à M. H. JARNOT

Assistait également à la réunion : Mme C. OLLIVIER du Cabinet ARTEFACTO

1. Arrêt projet PLU et bilan de la concertation

M. le Maire fait un point sur le dossier et donne lecture aux membres du conseil municipal d'une observation recueillie du public concernant une parcelle sise au lieu-dit « Camas ».
Le conseil municipal après en avoir discuté, décide à l'unanimité de ne pas répondre favorablement à la demande.

M. le Maire donne la parole à Mme OLLIVIER pour présenter les différentes phases à intervenir, notamment au niveau administratif :

- *obligation de 15 jours de parution dans deux journaux*
- *un mois d'enquête publique,*
- *un mois laissé aux commissaires enquêteurs pour rendre leur rapport*.

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur les deux points suivants :

➢ **acceptation de clore la concertation** :
Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, de clore la concertation

➢ **arrêt définitif du projet PLU**
Le Conseil Municipal, après délibération, décide, par 9 pour et 4 oppositions l'arrêt du projet PLU.

Mme OLLIVIER déposera les dossiers en fin de semaine prochaine. Ces dossiers sont à déposer aux différentes administrations et collectivités sachant que la date de dépôt fixe le début de la période des 3 mois qui leur est octroyée pour rendre leur avis.
Mme OLLIVIER quitte la séance.

2. Questions diverses :

Demande de subvention du Tennis Club
M. le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la demande de subvention reçue de l'association du Tennis, pour l'exercice 2013.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer la subvention de 750 €.

Fournil boulangerie : travaux de rénovation
M. B. FRANGEUL, adjoint chargé des bâtiments communaux fait le point sur les différents travaux à envisager au niveau du fournil de boulangerie (mise aux normes de l'électricité, divers travaux de plomberie avec notamment le changement du chauffe-eau, rénovation du four et travaux de peinture) = travaux estimés à 17 500 € - attente de devis d'artisan.

Salle multi fonction :
travaux commencés le 16/04/2013

SÉANCE DU 27 JUIN 2013 à 20 heures

Etaient présents : M. D. MAHÉ, Maire. Mesdames, Messieurs les conseillers : MM. G. BAUDU, B. FRANGEUL, H. JARNOT, P. POULY, H. BLOUIN, G. DEBRAY, D. LECOMTE, Mme Y. DEBRAY, MM. C. BOUREL, O. FRANGEUL, Y. FONTAINE (présence à partir de 20 h 35, après le point n°1), Mme N. RENAUD-GEFFRAY.

Procuration : Mme C. DUTHU-DEBRAY a donné procuration à M. D. MAHÉ

Echange au sujet d'une plate-forme de stockage des boues en provenance de CARGILL, avant épandage. Voir quelles démarches ont été entreprises par l'exploitant de cette plate-forme « et donc le responsable », qui est l'agriculteur… quel régime de déclaration (fonction du volume…) ? A ce jour, aucune demande en mairie, la commune a été informée par des riverains. Se renseigner sur la légalité, déboisement ! détérioration des routes ! route dangereuse ! faire un constat de la route et prévenir CARGILL que la commune ne paiera pas les dégradations. Faire part à la Préfecture, à l'entreprise CARGILL et à l'exploitant M. Daniel JOLLY : de l'étonnement de la mairie de ne pas avoir été informée de ce projet…

1. Réforme territoriale : nombre et répartition des sièges au sein de la C.C.P.R élargie

En application de l'article L 5211-6-1 du C.G.C.T, il doit être procédé à la répartition et au choix du nombre de délégués qui formeront le Conseil communautaire à la suite du prochain renouvellement des conseils municipaux. Cette répartition doit être opérée au plus tard 6 mois avant le 31/12 de l'année précédant celle du renouvellement général des Conseils Municipaux, soit avant le 30/06/2013 (reportée au 31/08/2013).

Pour rappel, le périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Redon va être étendu à six communes de Pipriac Communauté à savoir : Pipriac, St-Just, St-Ganton, Lieuron, Sixt/Aff, Bruc/Aff. Les Conseils Municipaux de ces collectivités doivent donc se positionner sur le nombre de sièges de délégués communautaires ainsi que sur leur répartition.

M. le Maire demande aux Conseillers de se prononcer sur la répartition ci-dessous :

Commune	***nombre d'habitants***	***nbr de délégués de droit***	***Augmentation de 25 %***	***nbr de délégués proposés***
Redon	9 592	8		8
Pipriac	3 559	3	+ 1	4
Bains-sur-Oust	3 406	2	+ 1	3
Sainte-Marie	2 275	1	+ 1	2
Sixt-sur-Aff	2 152	1	+ 1	2
Langon	1 443	1	+ 1	2
Saint-Just	**1 058**	**1**		**1**
La Chapelle-de-Brain	952	1		1
Renac	944	1		1
Bruc-sur-Aff	845	1		1
Lieuron	737	1		1
Saint-Ganton	418	1		1
Guémené-Penfao	5 035	4		4
Plessé	4 631	4		4
St-Nicolas-de-Redon	3 109	2	+ 1	3
Avessac	2 437	2		2
Fégréac	2 278	1	+ 1	2
Conquereuil	1 046	1		1
Pierric	943	1		1
Massérac	643	1		1
Allaire	3 658	3	+ 1	4
Rieux	2 904	2		2
Peillac	1 839	1	+ 1	2
St-Jacut-les-Pins	1 744	1	+ 1	2

St-Jean-la-Poterie	1 522	1	+ 1	2
St-Vincent-sur-Oust	1 391	1	+ 1	2
Béganne	1 387	1		1
Saint-Perreux	1 163	1		1
Théhillac	547	1		1
Saint-Gorgon	336	1		1
Total	**63 994**	**51**	**+ 12**	**63**

Il est approuvé à l'unanimité le nombre de sièges de délégués communautaires ainsi que la répartition des sièges telle que proposée dans le tableau ci-dessus.
Arrivée en séance de M. Y. FONTAINE à 20 h 35.

2. *Modernisation de la voirie communale 2013 : lancement d'une consultation*

Suite à la réunion de la commission voirie en date du 18/05 dernier, M. le Maire présente le projet de modernisation de la voirie pour 2013 et propose de retenir les routes et chemins suivants :

- Accès à une habitation à la Bonhommais : CR n° 123 = 25 ml en tricouche,

Enrobé à froid :

- Le Vieux Bourg : VC n° 3 = 250 ml,
- La Rivière : CR n° 158 = 100 ml,
- Le Châtaignier : CR n° 109 = 200 ml,
- Le Four Michel : CR n° 124 = 375 ml.

Il est approuvé à l'unanimité :

- le projet ci-dessus à hauteur maximum de 35 000 € HT, des crédits sont inscrits au budget primitif 2013. Une consultation sera lancée.

A la demande des cultivateurs, un élagage est nécessaire en bordure des routes. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de faire appel à une entreprise et charge la Commission « Voies et chemins » de faire un tour de la commune pour obtenir une estimation.

3. *Plan Local d'Urbanisme : avenants liés à la révision du PLU*

M. le Maire annonce aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur les prestations liées à l'opération de révision et de modification du Plan Local d'Urbanisme.

- Est payable au titulaire ARTEFACTO de Rennes
  la mission d'assistance à la mise en œuvre de la révision du PLU
  pour un montant de 19 097.50 € HT soit 22 840.61 € TTC

- Est payable au sous-traitant SARL Géomatic Systèmes
  la réalisation des annexes sanitaires et déchets
  pour un montant de 2 900.00 € HT soit 3 468.40 € TTC

Montant total du marché
21 997.50 € HT soit 26 309.01 € TTC

Se sont rajoutées des prestations payables au titulaire, ARTEFACTO, qui nécessitent des avenants :

Avenant n° 1 :

- Plans de zonage sous un format modifiable :2 500.00 € HT soit 2990.00 € TTC (prestation supplémentaire liée à la non-conformité du dossier du PLU approuvé, livraison en PDF et non sous une version modifiable comme indiqué dans le cahier des charges)

Avenant n° 2 :

- Réalisation d'une étude agricole
1 470.00 € HT 1 758.12 € TTC
- Impression de 4 panneaux pour exposition
400.00 € HT 478.40 € TTC
(PU HT 100.00 € HT soit 119.60 € TTC)

Par 10 pour et 4 oppositions, M. le Maire est autorisé à signer les avenants au contrat d'études d'urbanisme n°1 et n°2. Ces dépenses sont imputées au programme 72 « Révision du PLU » au Budget Primitif 2013.

4. Extension du cimetière : acquisition des terrains cadastrés AB 20 (en partie) et AB 283 (en partie), dédommagement des arbres situés sur ces terrains et autorisation d'accès par la parcelle communale AB 361

M. le Maire rappelle les délibérations du 15/11/2012 et du 18/02/2013. Suite au bornage ayant eu lieu le 11/04/2013, il en ressort que la surface établie revenant à la commune est de 1 148 m² au total.
M. Daniel LECOMTE intéressé à l'affaire quitte la séance au moment du vote.
Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'acquérir les terrains cadastrés AB 379 pour 629 m² et AB 380 pour 519 m² d'après le plan d'arpentage dressé le 17/04/2013 par le Cabinet GENDROT, géomètre à Bruz au prix d'achat, proposé aux vendeurs, de 8 € TTC/m²,
- de dédommager à la demande des vendeurs M. et Mme Daniel LECOMTE, des arbres situés sur ces parcelles. L'estimation des arbres (3 chênes et 4 châtaigniers) a été réalisée par M. Gérard BAUDU qui a fixé le montant du dédommagement à 400.00 € ;
- du fait de la division parcellaire, l'accès aux parcelles du propriétaire se trouve modifié. C'est pourquoi le conseil municipal confirme l'autorisation d'y accéder par la parcelle communale cadastrée AB 361 joignant leur propriété (passage par le lotissement). Cette décision sera indiquée dans l'acte notarié.
- d'imputer les dépenses afférentes à cette affaire à l'opération 65 «Extension cimetière» prévue au BP 2013.

5. Vente du terrain cadastré ZH 154 au Bois Gévry

M. le Maire procède à la lecture du courrier reçu de M. Gérard VAL domicilié au lieu-dit « Le Bois Gévry» sollicitant l'acquisition du terrain communal cadastré ZH n° 154 d'une contenance de 60 m² jouxtant les parcelles dont il est propriétaire ZH 153 (habitation) et ZH 152 (jardin).
Ce terrain communal est situé en zone Na au PLU communal approuvé le 7/02/2008.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de vendre cette parcelle cadastrée ZH 154 à M. VAL Gérard au prix de 8.00 € le m² et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente à intervenir chez le Notaire.

6. Acceptation fonds de concours 2013

PROGRAMME	DEPENSES € TTC
Salle multifonctions à vocation culturelle	**1 640 912**
TOTAL	**1 640 912**

FINANCEMENT	RECETTES €
FCTVA	254 046
SUBVENTIONS ETAT-REG-DPT	166 000
COMMUNE	1 138 093
FONDS DE CONCOURS 2012	22 772
FONDS DE CONCOURS 2013	60 001
TOTAL	**1 640 912**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter le versement du fonds de concours par la Communauté de Communes dans les conditions décrites ci-dessus.

7. Concours communal et cantonal des maisons fleuries : règlement et prix

Il est voté une enveloppe budgétaire de 1000,00 € pour l'organisation des concours communal et cantonal des maisons fleuries 2013. Le règlement du concours cantonal établi en réunion du 13 mai 2013 à Lieuron est accepté.

- pour le concours communal, il est décidé d'allouer les sommes suivantes, pour chaque catégorie avec et sans jardin :

1er lauréat : 45 €
2ème lauréat : 38 €
3ème lauréat : 30 €

en cas d'égalité de deux candidats, de leur allouer la somme correspondant au meilleur classement des deux (ex : s'il y a deux "1er résultat", allouer aux deux lauréats la somme correspondant au "1er lauréat" et passer directement au 3ème lauréat).
Les dépenses seront imputées à l'article 6714 « Bourses et Prix ».
En 2013, la commune organisatrice du concours cantonal est Lieuron, en 2014 Sixt/Aff

8. Décision modificative

➢ **Décision modificative n° 1 :**

Diminution sur crédits déjà alloués		**Augmentation des Crédits**	
Articles	**Sommes**	**Articles**	**Sommes**
61522 –Entretien et réparations Bâtiments	1 150,00 €	**042 6811** Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	1 150,00 €
Total	**1 150,00 €**	**Total**	**1 150,00 €**

➢ **Décision modificative n° 2 :**

Diminution sur crédits déjà alloués		**Augmentation des Crédits**	
Articles	**Sommes**	**Articles**	**Sommes**
2188 -87 Autres immobilisations corporelles Opération : Equipement camping	735,00 €	**2188-91** Autres immobilisations corporelles Opération : Equipement salle des jeunes	735,00 €
Total	**735,00 €**	**Total**	**735,00 €**

9. Questions diverses

• Rallye organisé par l'association Let's Go le 21/07/2013 : invitation auprès de toute l'équipe municipale au verre de l'amitié qui sera offert au château du Val pendant la remise des lots vers 12 h 30. Remerciements à l'Association et aux propriétaires du château.

• Remerciements envers toutes les associations qui oeuvrent pour la commune (tournoi des jeunes, championnat de France des palets, fête de la musique, Trail, etc…)
• Fournil de la boulangerie : sera vu en commission générale (réunissant l'ensemble du conseil municipal en réunion interne)

COMMUNIQUÉS DE LA MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE & DE L'AGENCE POSTALE

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	9h-12h15	FERMÉE
MARDI	9h-12h15	14h-17h15
MERCREDI	9h-12h15	14h-17h15
JEUDI	9h-12h15	FERMÉE
VENDREDI	9h-12h15	14h-17h15
SAMEDI	10h-12h	FERMÉE
STANDARD **URBANISME**	**02.99.72.00.46** **02.99.72.68.14**	

Le service urbanisme est également fermé le mercredi et le samedi

LOTISSEMENT LUCIE AUBRAC

Il ne reste plus que 5 lots viabilisés à vendre :

- de 492 à 677m²
- 32€ HT le m²

N'hésitez pas à venir vous renseigner en mairie :

☎02.99.72.00.46
@ : mairie-saintjust@orange.fr

CLASSES 3

Venez fêter les retrouvailles des classes 3 :

Le samedi 28 septembre 2013,
Au « Bar-Restaurant des Landes » à Saint-Just

Inscriptions jusqu'au 15 septembre.

Renseignements au 06.16.70.42.46

CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES 2013

Catégorie « maison avec jardin »

1er prix : M & Mme Michel DALLÉRAC
« La Rivière Colombel »
2ème prix : M & Mme Albert DUCLOYER
« Bénihel »
3ème prix : Mme Marie-Dominique BOUREL
«Bénihel »

Autre candidat : Mme Jacqueline BAUTHAMY
« Quily »

Catégorie « maison sans jardin »

1er prix : M & Mme René BAUDU
« 1, rue de la Marionnette »
2ème prix : M Bernard SENANT
« La Gouitais »

CONCOURS CANTONAL DES MAISONS FLEURIES 2013

Cette année la commune de Lieuron était en charge de l'organisation du concours cantonal.

Maisons sans jardin

1er	CHALMEL Albert	23, rue de Vannes	GUIPRY
2ème	PERRIN Joseph	13, rue des Parcs	SIXT-SUR-AFF
3ème	RAZE Madeleine	8, Lehos de Noyal	SIXT-SUR-AFF
4ème	POULAIN Auguste	8, rue des Lilas	GUIPRY
5ème	CHAUVEL Odette	14, rue de la Lande	LIEURON

Et par ordre alphabétique :

CHAUVEL Rémi	LIEURON
GISLAIS Denise	SAINT-MALO DE PHILY
HERVE Henri	SAINT-JUST
KYLE Claudie	SAINT-MALO DE PHILY
MONVOISIN Thérèse	BRUC-SUR-AFF
NOUVEL Claude	PIPRIAC
PETIT Micheline	SAINT-JUST

Maisons avec jardin

1er	TURMEL Marie	11, rue de Landes de Cojoux	SIXT-SUR-AFF
2ème	HAMELIN Jacqueline	20, rue de la Sauldre	SIXT-SUR-AFF
3ème	PERRIN Jeanine	5, rue de Launay	SAINT-JUST
4ème	COLOMBEL Philippe	8, la Renardière	SIXT-SUR-AFF
5ème	BEGASSE Germaine	30, rue de la Forge	BRUC-SUR-AFF

Et par ordre alphabétique :

BOUCHARD Claudine	SAINT-MALO DE PHILY
CASTEL Madeleine	SAINT-JUST
CHEVAL Monique	SIXT-SUR-AFF
FEUTREN Claudine	PIPRIAC
FROMENTOUX Roger	LOHEAC
GROSVALET Emmanuel	LOHEAC
JUVIN Marcelle	SAINT-MALO DE PHILY
MARCHAND Alexis	GUIPRY
MARCHAND Gabrielle	GUIPRY
PAUMIER Alain	LIEURON
PANNELIER Josette	BRUX-SUR-AFF
THOMAS André	LIEURON

FOSSÉS

Toute demande de pose de buse doit être faite en mairie. Un formulaire vous sera remis ainsi qu'un règlement stipulant une emprise maximum de 7 mètres.
Il appartient au demandeur de prendre à sa charge et de commander les buses, de prévoir les matériaux de calage et de couverture (graviers, tout venant…).
Les services techniques interviennent la dernière semaine du mois et prendront contact avec le demandeur afin de convenir d'un rendez-vous pour l'installation. Les buses bouchées lors du curage des fossés seront déposées sur le domaine privé afin que le propriétaire procède à leur nettoyage. Les services techniques les remettront en place après demande formalisée en mairie.

CHARDONS

La végétation qui est sur votre propriété relève de votre responsabilité. Il est **INTERDIT** de laisser les plantes empiéter sur la propriété des voisins ou sur la voie publique.
Il est important que cette obligation énoncée par l'Article 671 du Code Civil soit respectée, pour des raisons de sécurité.
Si votre terrain est traversé par des fils téléphoniques ou électriques, vous devez vous assurer que vos arbres, arbustes, buissons et plantes grimpantes n'altèrent pas le bon fonctionnement de ces réseaux.

Nous rappelons aussi que l'arrêté préfectoral du 27 avril 2005 indique que :

« Tous les propriétaires, fermiers, métayers, usufruitiers et usagers sont tenus de procéder CHAQUE ANNEE, du 1er mai au 31 octobre à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage.
La destruction des chardons devra être terminée au plus tard avant leur floraison. »

VIGILANCE FEU DE FORÊT

Nous vous rappelons que l'arrêté préfectoral du 12 mai 2003, relatif à la protection des forêts et des landes contre l'incendie, interdit à quiconque, pendant la période **du 1er mars au 30 septembre**:

- de porter du feu
- d'allumer du feu
- de fumer

à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200m des terrains boisés, plantations, reboisements et landes.
Les bords des voies ouvertes à la circulation publique doivent être débroussaillés sur une largeur de 20m.

ELAGAGE

Obligation par tout propriétaire de couper les branches qui dépassent de son terrain. Selon l'article 673 du Code Civil l'entretien est **à la charge du propriétaire** qui est **responsable** de ses arbres et sa responsabilité sera engagée en cas d'accident.

SÉCURITÉ ROUTIERE

Nous pensons utile de rappeler aux automobilistes que la traversée des hameaux et villages doit se faire avec prudence. Ayez à l'esprit que l'on doit toujours rester maître de son véhicule.

ABATTAGE D'ARBRES

Un abattage de haies, d'arbres d'avenir ou de bois classés doit faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie.
Les imprimés sont à retirer et à déposer au service urbanisme de la mairie.

INFORMATIONS DIVERSES

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence en mairie de Mme ABELLARD le 1er mardi du mois sur rendez-vous.
Prendre contact au C.D.A.S de Redon :
☎ : 02.99.71.13.37

PACT – 35

Permanence de Mlle DELAUNAY à la mairie de Pipriac le 1er mardi du mois de 10h00 à 12h00

ARCHITECTE CONSEIL

Permanence de Mme GAUDIN à la mairie de Pipriac le 3ème vendredi du mois de 9h00 à 12h00.
Prendre rendez-vous auprès de la mairie de Pipriac : 02.99.34.42.87.

CLIC DU PAYS DE REDON

Centre **L**ocal d'**I**nformation et de **C**oordination pour les personnes âgées, les personnes handicapée et leurs proches.
Permanence les 2ème et 4ème mercredis du mois de 10h à 12h en mairie de Pipriac.

Contact :

- 7 rue des douves 35600 REDON
  de 9h à 12h et l'après-midi sur rendez-vous
- ☎ 02.99.71.12.13 de 9h à 12h
  et de 14h à 17h30.

UFC – QUE CHOISIR

Permanence à Pipriac communauté le 2ème et 4ème mardi du mois de 10h00 à 12h00.

INFORMATIONS PRATIQUES

SMICTOM DES PAYS DE VILAINE

Smictom des Pays de Vilaine

12 rue Blaise Pascal
ZA de la Lande Rose
35 580 GUICHEN

Tél : 02 99 57 02 50

VAL DE VILAINE

CPIE Val de Vilaine
10 allée des cerisiers
35550 ST JUST
tél : 02 99 72 69 25

Boutique solidaire

Tél : 02 23 30 99 05

boutiquesolidaire.cpie.pipriac@ora

Association Mode d'Emploi

17 rue de l'hotel de ville
35 470 BAIN DE BRETAGNE

tél : 02.99.43.80.22

La boutique solidaire de Pipriac, une deuxième vie pour nos objets...

Les déchets de certaines personnes peuvent être des trésors pour d'autres... Avec l'ouverture de la nouvelle boutique solidaire de Pipriac, il est désormais possible de venir chiner des objets à très bas prix ou déposer ceux dont vous n'avez plus l'utilité tout près de chez vous.

OUVERTURE
LE SAMEDI 15 JUIN

Boutique solidaire
9 rue du Dolmen

Les objets proviendront en partie des 7 déchèteries du territoire du Smictom. Le mobilier, les jouets, la vaisselle... encore en bon état sont sélectionnés et proposés. **Grâce à vous, ces objets pourront vivre une deuxième belle et longue vie** ! Il est aussi possible de déposer soi même ses objets qui peuvent encore servir à la boutique solidaire.

Pourquoi cette nouvelle boutique ? Depuis 2006, avec la création de la première boutique « Recyclerie » du territoire sur Bain de Bretagne, le Smictom propose déjà aux usagers de consommer autrement et de réduire les déchets en donnant ou en achetant des objets de seconde main. Cependant, le territoire compte 46 communes adhérentes et la boutique de Bain est essentiellement fréquentée par les locaux. L'idée, avec l'ouverture d'une seconde boutique solidaire, c'est de **poursuivre la promotion du réemploi et d'améliorer le service aux habitants en élargissant les points de vente.**

Le partenariat avec les associations : clé de la réussite du développement des boutiques solidaires sur le territoire ! C'est l'association Nature et Mégalithes labélisée CPIE de Saint Just qui est gestionnaire de la boutique de Pipriac. Cette ouverture est le prolongement de l'action en faveur du développement durable que conduit le CPIE depuis 10 ans. Trois personnes travailleront à la boutique pour donner une seconde vie aux objets.

Une convention de partenariat avec l'association Mode d'Emplois, titulaire du marché du Smictom pour le développement de la recyclerie sur le territoire, a été signée le mercredi 15 mai. L'objet de cette convention permet d'établir un règlement commun aux différents points de vente pour une harmonisation de la qualité de service aux usagers. Elle permet également à l'association Nature et Mégalithes de bénéficier des retours d'expérience de l'association Bainaise Mode d'emplois.

Pratique :
dépôt les objets pouvant être réutilisés : du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Ouverture à la vente : du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h
En cas de besoin il est possible de demander un enlèvement au domicile, moyennant une participation financière.

LA MISSION LOCALE

Vous pouvez rencontrer votre conseillère en insertion sociale et professionnelle, Guylène PAVIOT.

Appelez la Mission Locale au 02.99.72.19.50.
Un rendez-vous vous sera proposé lors de ses permanences.

SPORTS LOISIRS CULTURE

La Mission Locale propose aux jeunes différentes actions dans le cadre de sport loisirs culture dont celles-ci :

- Une initiation-découverte d'actions sportives et/ou culturelles a lieu tous les mois *(pour les dates voir le site internet www.ml-redon.com ou à l'accueil de la Mission locale)*.

- Des aides aux départs en vacances peuvent être remises sous condition pour permettre aux jeunes de partir en autonomie : des chèques-vacances d'une valeur de 180 € pour les jeunes ayant signé un contrat CIVIS ou autres accompagnements renforcés ; des sacs Ados proposés par la CAF 35 pour les jeunes de 16-22 ans habitant l'Ille-et-Vilaine : cette aide contient un sac de voyage, des chèques-vacances, des tickets-services, ainsi que des informations de prévention sur la santé.

Renseignements complémentaires à la Mission Locale.

JOB DATING ALTERNANCE

La Mission Locale anime depuis de nombreuses années un programme local de promotion et de développement de l'alternance, qui se décompose en actions mobilisant, en fonction de leur champ d'intervention, l'ensemble des acteurs du territoire engagés sur les questions d'emploi ou de formation.
Cette année est axée sur la rencontre entre jeunes et employeurs. Ainsi, nous organisons un «Job dating Alternance» le 3 juillet à la CCI –l'ESLI à Redon.
Afin de connaître les entreprises concernées, ainsi que les postes proposés puis d'obtenir un RDV, il est conseillé de se renseigner auprès de la Mission Locale (02 99 72 19 50).
Au delà de ce temps fort, la Mission Locale accompagne les jeunes en recherche d'apprentissage ou contrat de professionnalisation tout au long de l'année.

MOBILITÉ

Dans un milieu rural tel que le Pays de Redon et Vilaine, espace où les transports collectifs sont peu présents, le développement des mobilités est un enjeu essentiel en direction du public Jeunes. Au cœur des problématiques de l'insertion sociale et professionnelle, la mobilité constitue un vecteur important vers la formation, l'emploi et l'accès à l'autonomie des jeunes.
Dans ce cadre, la Mission locale cherche à proposer un panel de dispositifs en direction des jeunes

- en apportant une réponse au besoin de déplacement : atelier cyclo, conduite accompagnée, module de code de la route…
- en apportant une réponse au mode de mobilité choisi : co-voiturage, accompagnement collectif au déplacement…

CALENDRIER DES EXPOSITIONS

Du 19 août au 13 sept : Les formations
Du 14 au 18 oct : les métiers de la sécurité et de la défense
Du 14 au 25 nov : la santé mentale
Du 7 au 11 déc : les listes électorales – le vote

Mission Locale Jeunes du Pays de Redon et de Vilaine

MISSION LOCALE du Pays de Redon et de Vilaine
1 rue du Tribunal - CS 60287
35602 REDON CEDEX
☎ : 02 99 72 19 50 / Fax : 02 99 72 34 64
Site : www.ml-redon.com

HORAIRES D'OUVERTURE : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17h 30
et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 - 13 h 30 à 17 h

LE POINT ACCUEIL EMPLOI

Le **P**oint **A**ccueil **E**mploi du canton de Pipriac est une association loi 1901, qui a pour objectifs:

- Lutter contre le chômage et l'exclusion
- Assurer un service de proximité en faveur de l'emploi et de la formation pour tout public
- Apporter un appui dans le cadre de recrutements auprès des employeurs
- Favoriser la mise en place d'actions en faveur d'une insertion durable des personnes
- Participer au développement local et sa promotion, avec d'autres acteurs du territoire

Notre fonctionnement

Président du PAE:
Franck PICHOT

Accueil avec ou sans rendez-vous
de 9h à 12h.
Ouverture du lundi au vendredi, fermé le mercredi.

Pour vous recevoir:,
Caroline LE BRIS, responsable,
Laurence BONJOUR, chargée d'accueil.

Où :
36 rue de l'avenir,
Bâtiment Pipriac communauté
35550 Pipriac

Tél. 02.99.34.36.91
Fax. 02.99.92.10.42
pae.pipriac@wanadoo.fr

NOS MISSIONS :

- En proximité, accueillir, informer, orienter et accompagner tout public (Scolaires, demandeurs d'emploi, salariés, employeurs, particuliers, sans activités, retraités…) dans le cadre de l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle.
- Mettre à disposition les offres d'emploi et informer sur les services de nos partenaires.
- Gérer des offres (définition du besoin de main d'œuvre, information sur les mesures à l'emploi, sur la formation, diffusion, transmission à pôle emploi) et mettre en relation.
- Mettre à disposition les offres de formation, informer sur les dispositifs et service de nos partenaires.

DES ATELIERS :

Multithèmes : pour vous aider à réaliser votre CV, rédiger une lettre, préparer votre entretien…

Simulation d'entretien : en collaboration avec le PAE, des chefs d'entreprises du Rotary Club reçoivent des personnes pour une simulation d'entretien d'embauche. A la suite de l'entretien, un bilan est réalisé sur les points positifs et ceux à améliorer.

Création d'activité : pour échanger sur la création et connaître les éléments clés de la réussite d'un projet d'entreprise.

DES SERVICES :

- **P**oint **I**nformation **C**onseil **V**alidation des **A**cquis de l'**E**xpérience.
- **e-pass fongecif :** Le fongecif Bretagne propose aux salariés résidant sur le territoire la possibilité de s'informer sur le **bilan de compétences** via une webconférence. Dans ce cadre, nous proposons aux personnes relevant du fongecif, salariées en CDI ou CDD dans les secteurs couverts par l'OPACIF, d'avoir un web rendez vous avec le conseiller du fongecif au sein de nos locaux.
- Mise à disposition de cyclomoteur.

AU PAIN D'ÉPICES

L'épicerie sociale « **AU PAIN D'EPICES** » située rue St Vincent à Pipriac a procédé début juin au renouvellement de son bureau. Celui-ci est composé de 6 bénévoles sous la présidence de Laurence OLIVON.
Laurence OLIVON (Pipriac), Daniel MOISON (Lieuron), Emilie BRIAND (Lieuron), Yvette LAUNAY (Lohéac), Annie LECOMTE (St Just) et Martine POSSÉMÉ (Sixt sur Aff) forment la nouvelle équipe.
L'épicerie propose à tous les habitants du canton connaissant des difficultés financières une aide alimentaire ponctuelle en lien avec les assistantes sociales du CDAS de Redon.
Si vous souhaitez donner un peu de votre temps libre, n'hésitez pas à nous rejoindre et à nous contacter au 09.51.38.49.96 : Laurence OLIVON ou au 06.66.60.21.67 Daniel MOISON

MAISON DU TOURISME DU PAYS DE REDON

« Au fil de l'été » : un programme d'activités estivales pour petits et grands

Chaque été, la Maison du tourisme du Pays de Redon propose, en partenariat avec les professionnels du territoire, une offre variée d'activités, destinée à tous, permettant aux visiteurs comme aux habitants du territoire de découvrir ou re-découvrir les richesses du Pays de Redon. Au programme : valorisation des savoir-faire locaux, découverte d'activités nautiques, artistiques, ludiques ou encore gourmandes…, visites guidées insolites et découverte du patrimoine sur des sites incontournables de notre territoire, qu'ils soient connus ou plus confidentiels.

Nouveautés 2013 : Visite avec Drolatic Industry, découverte du quartier Notre-Dame à Redon ou du Grand-Fougeray, balade nature et contes à l'Ile aux pies, à Fégréac ou aux Corbinières, Stand-up paddle et parcours aventure nocturne à l'Ile aux pies.

Stand-up paddle

Drolatic Industry

Escapades Verticales

Pour découvrir notre programme 2013, sur notre site internet
www.tourisme-pays-redon.com ou http://bougerenpaysderedon.jimdo.com/ .

GROUPEMENT CULTUREL BRETON DES PAYS DE VILAINE

La musique traditionnelle dans votre commune ou à côté
… pour les petits et pour les grands !

La musique au pied du village ! C'est le principe de l'Ecole de Musique Traditionnelle des Pays de Vilaine. Les enseignants se déplacent ainsi de bourg en bourg dans le cadre de cours ou d'ateliers, en partenariat avec des associations relais et avec le soutien logistique des mairies.
Dès l'âge de 4 ans, les enfants peuvent être accueillis en éveil musical, à partir de 6 ans en découverte instrumentale. Ces ateliers aident les enfants à développer une oreille musicale et à les accompagner dans le choix d'un instrument. A partir de 7 ans environ… ou de 60 ans…, on peut démarrer l'apprentissage d'un instrument (au choix : accordéon diatonique et touches piano, bombarde, biniou, violon, harpe celtique, flûte traversière, chant, clarinette, cornemuse, uillean pipes, flûte irlandaise, guitare, harmonica…).
Parallèlement aux cours, les élèves suivent un atelier complémentaire destiné à développer des connaissances, de la technique… et surtout à prendre plaisir à jouer avec d'autres (atelier d'ensemble, chant, danse, musique du monde, musique irlandaise, rythmes, etc…). L'enseignement privilégie la transmission orale. D'abord l'élève s'imprègne de la musique en la jouant (ou en la chantant) dès les premiers cours… et ensuite seulement il abordera le langage musical. L'élève n'est donc pas obligé d'apprendre le solfège avant de commencer.

Les inscriptions se déroulent à partir de juin. N'hésitez pas à nous contacter pour connaître les différentes propositions de pratiques instrumentales.

Ecole de Musique Traditionnelle des Pays de Vilaine
Groupement Culturel Breton
6, rue des écoles 35600 REDON
Tél : 02.99.71.45.40 ou 02.99.71.36.50
gcbpv@wanadoo.fr

CHEQUE SPORT 2013/2014 : POUR BOUGER SANS SE RUINER

La Région Bretagne lance cette année encore le dispositif Chèque sport pour inciter les jeunes bretons âgés de 16 à 19 ans à fréquenter davantage les terrains et les salles de sport. Pour bénéficier d'une réduction de 15€, suivez le guide !

Depuis 2006, la Région Bretagne s'est engagée dans une politique active en faveur de l'accès au sport pour tous, et notamment auprès des jeunes, dans une région d'une grande vitalité sportive. Pour y parvenir et alléger le budget des familles, elle offre depuis maintenant six ans un Chèque sport d'un montant de 15€, destiné aux sportifs âgés de 16 à 19 ans. Ainsi, lors de la saison 2012/2013, plus de 25 000 jeunes ont bénéficié du Chèque sport et ont ainsi réduit de 15€ le coût de l'adhésion dans leur club.
Cette année, à compter du 1er juin, les jeunes nés en 1995, 1996, 1997 et 1998 pourront à nouveau retirer leur chèque sur bretagne.fr/jeunes et le faire valoir auprès des 2 500 clubs partenaires. Cette aide individuelle unique est valable pour toute adhésion annuelle à un ou plusieurs clubs sportifs bretons, hors association interne à un établissement scolaire (UNSS ou UGSEL).
Pour en bénéficier, rien de plus simple : il suffit de se rendre sur le site de la Région Bretagne dédié aux jeunes, de remplir un formulaire d'inscription, d'imprimer son chèque et de le présenter à son club au moment de son inscription.

Toutes les infos sur www.bretagne.fr/jeunes

VIE ASSOCIATIVE

CALENDRIER DES ANIMATIONS 2ème semestre 2013			
DATES	**ORGANISATION**	**MANIFESTATIONS**	**LIEUX**
21 juillet	Let's go	Randonnée découverte & fête champêtre	Château du val
24 août	Comice Agricole	Comice Agricole 2013	Salle des sports
6 ou 13 septembre 2013	Groupe Saint-Yves	Tournoi football des vétérans	Terrain des sports
5 octobre 2013	C.C.A.S	Repas des aînés	Salle du restaurant scolaire
12 octobre 2013	A.F.N	Repas annuel	Salle du restaurant scolaire
19 octobre 2013	A.R.I.V	Dîner dansant	Salle du restaurant scolaire
20 octobre 2013	F.A.R St-Just & Renac	Trail des mégalithes	Salle des sports
?	APEL – Ecole privée	Arbre de noël	Salle du restaurant scolaire

L'ASSOCIATION RÉUNIONNAISE D'ILLE ET VILAINE

Le dîner dansant du 4 mai dernier a réuni 83 convives. La soirée s'est déroulée dans une ambiance très conviviale, animée par le groupe de musique Zekly Bourbon.
Le prochain repas aura lieu le 19 octobre 2013…à vos agendas !

Nous pouvons animer et préparer vos repas (anniversaire, baptême, mariage…). N'hésitez à contacter le Président de l'ARIV, Raphaël JOACHIM au 02.99.71.90.63 ou 06.31.36.53.42

A.F.N. – A.C.P.G – Soldats de France

La commémoration du 8 Mai fut une cérémonie simple mais chargée d'émotion, pour célébrer le 68ème anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie, avec présent comme témoin Henri TIGER 94 ans le dernier combattant de la seconde guerre mondiale qui coûta la vie a six jeunes de la commune.
Le Maire, Daniel MAHÉ, a remis le drapeau de soldat de France au porte drapeau Roger LEGENDRE. Ce dernier a reçu la médaille de porte-drapeau.
Le colonel Patrick De ROTALIER a décoré de la médaille de bronze du mérite de l'UNC Roger DEBRAY et Roger LEGENDRE, de la médaille d'argent Jean-Pierre CHEVREL.
Au cours de la minute de silence, un hommage particulier a été rendu à Jean JOLIVET et Albert SALOUX décédés depuis la dernière commémoration.

***Crédit photo :* Ouest-France**

ROSCOFF THALADO ET PETIT TRAIN
CROISIERE EN BAIE DE MORLAIX ET ILE DE BATZ

LE MARDI 3 SEPTEMBRE 2013

Au programme de cette journée :

Départ de l'église de St-Just à 7h00. Arrivée à Roscoff et prise en charge par le Petit Train qui servira de moyen de transport toute la journée. Visite de THALADO le site le plus riche en algue du monde. L'équipe de Centre de Découverte des Algues transmettra sa passion pour ce végétal pas comme les autres.
Découverte ensuite de ROSCOFF en Petit Train. Sous le label « Petite Cité de Caractère », du vieux port au butin des pêcheurs, trou de flibustiers, vieux nids à corsaires, c'est une fière cité qui se dresse face à la mer.

Déjeuner sur le vieux port de Roscoff.

L'après-midi, embarquement pour une croisière en baie de Morlaix, en longeant les presqu'îles de Penn Al Lann et de Barnénez. Le bateau approche le château du Taureau, farouche gardien de l'entrée de la rade, puis remonte la rivière de Morlaix, bordée de rives boisées et de quelques châteaux et charmantes villas. Escale sur l'île de Batz en fin d'après-midi.

Retour en fin de journée à Saint-Just

Repas le soir à la salle « Le Relais des Menhir »

Tarif de la journée complète (avec les 2 repas) **= 70 €**

Inscriptions auprès d'Henri HERVÉ au 02.99.72.62.31

AMICALE DE L'ECOLE PUBLIQUE DE SAINT-JUST

La première année scolaire se termine pour l'école publique de Saint-Ganton. L'école a ouvert ses portes en septembre dernier avec une soixantaine d'élèves et 3 classes.

Les enfants de Saint-Just représentent 50% de l'effectif.

Enfants et parents sont très satisfaits de ce nouveau service public sur le canton de Pipriac, venant compléter les offres privées et publiques existantes. Il permet aux parents qui ont plusieurs enfants de les scolariser sur un même lieu.

Nous remercions la Municipalité de Saint-Ganton pour les conditions d'accueil exceptionnelles dont nos enfants bénéficient à l'école. (bâtiments, cantines, agents municipaux…)

Nous remercions également l'équipe enseignante pour son professionnalisme et sa disponibilité.

- Transport : Une navette est mise en place, matin et soir, entre les communes de Saint-Just et Saint-Ganton.
- Garderie : Les enfants de Saint-Just scolarisés à Saint-Ganton peuvent être accueillis à la garderie municipale de Saint-Just.
- Cantine : La préparation des repas est assurée par le restaurateur de Saint-Ganton. Les repas proposés aux enfants sont à base d'une cuisine familiale et de produits locaux.

Tous ces ingrédients ont permis une réussite de l'année scolaire

Vers l'ouverture d'un 4ème classe à Saint-Ganton
En septembre 2013

Il ne fait pas de doute qu'une 4ème classe ouvrira en septembre 2013 cela permettra de faire face à l'engouement des parents pour inscrire leurs enfants à Saint-Ganton. Déjà 82 enfants sont inscrits pour la rentrée. Toute les conditions sont requises tant au niveau des bâtiments qu'au niveau des effectifs.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école publique de Saint-Ganton. Vous pouvez appeler la Mairie au 02 99 08 78 69
Ou la directrice de l'école : Mme HERVY au 02 99 70 10 98

ADRESSE : AMICALE des PARENTS de l'ÉCOLE PUBLIQUE
Siège social : Chez Nicolas Debray LE ROCHER BLOND 35550 SAINT-JUST
COURRIEL : collectifparents@laposte.net
TEL : 06.69.36.80.95

A.P.E.L

Depuis l'arbre de Noël du mois de décembre, l'équipe APPEL, aidée de plusieurs bénévoles, a continué de préparer l'arrivée des maternelles sur le site de l'école primaire. Celle-ci a eu lieu à la dernière rentrée.

Entre-temps, a eu lieu la chasse aux œufs de pâques qui s'est déroulé le dimanche 24 mars 2013 au Château du Val. Encore merci à M et Mme SAINI pour l'autorisation de faire cette manifestation dans le parc et la mise à disposition du château pour cette journée. Ce jour-là nous avons accueilli 43 enfants de 18 mois à 12 ans qui se sont partagé 840 œufs.

Nous avons aussi participé à la représentation ''CIRQUE'' que les enfants scolarisés dans les classes de Saint Just avaient préparé avec leurs professeurs.

Depuis cela, nous nous concentrons sur l'organisation de la kermesse des classes de Saint Just dont le thème est ''LA DANSE''. Celle-ci se déroulera le **samedi 29 juin 2013 à 14h30** auprès de l'école.
Elle débutera par un défilé des enfants suivi de danse et chanson interprété par les différentes classes.
Vous trouverez sur place de nombreux stands: buvette, galettes/saucisses, tombola et jeux....
Le soir, vous pourrez vous restaurer aux repas ''Jambon à l'os''.
Pour vous inscrire, vous pouvez contacter Sabrina LAMORINIERE au 02 99 72 63 47 ou Géraldine YVOIR au 02 99 72 00 29.

Alors au 29 juin et bonnes vacances.

Les membres du bureau APEL.

O.G.E.C

Faits Marquants de ce début d'année scolaire 2012/2013 :

1) Prolongement contrat de Mme Nadine GUINGUENE comme employée de service des écoles en contrat CUI-CAE à 20 heures semaine.
2) Fin des travaux intérieurs de l'école Notre Dame
3) Déploiement réalisé de l'école numérique sur le site (7 ordinateurs à disposition des élèves)
4) Connexion Internet réalisée dans toutes les classes et salle de motricité
5) Début mai, transfert des Maternelles sur le site de l'école Notre Dame (route de bel Air

Faits Marquants à venir :

1) Réalisation des abords extérieurs par les bénévoles avant la kermesse
2) Réalisation de l'enrober de la cour pour la rentrée 2013/2014
3) Porte Ouverte et Inauguration de l'école de St JUST le vendredi 20 Septembre 2013 avec les instances DDEC, le conseil municipal et l'ensemble des parents d'élèves.
4) Projet de modification du préau en salle réfectoire pour la cantine du midi.

Ce n'était pas gagné d'avance, mais on aura réussi grâce au soutien de TOUS .

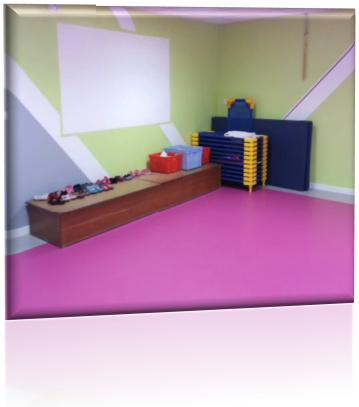
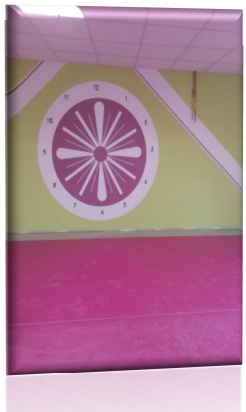

Un grand bravo et merci à tout les bénévoles et partenaires et notamment à notre artiste 3D…

En vous souhaitant de Bonnes Vacances
L'équipe OGEC de St JUST
Yannick FONTAINE

BOTAPLUS

La Toute-Bonne : à manger ou soigner avec abstinence…

La Grande Consoude (*Symphytum officinale* L.) porte bien son surnom de Toute-Bonne, tant ses vertus sont multiples et controversées. Le terme de "consoude", apparu vers 1265, vient du bas latin *consolida*, en raison de ses vertus à consolider des fractures. Sa teneur en allantoïne et sa richesse en calcium, accélèrent la formation de nouvelles cellules, aussi bien dans la peau que dans des masses osseuses en favorisant la guérison de fractures.
Le terme de *Symphytum*, vient du nom d'une plante aux propriétés cicatrisantes. Si la consoude n'est pas un antiseptique au sens actuel du mot, il est un inhibiteur de la croissance bactérienne, ce qui a permis autrefois de soigner les plaies suppurantes ou les escarres, soulager les brûlures du premier degré, calmer et cicatriser les gerçures des seins. De plus, sa richesse en tanins et mucilages lui confère des propriétés astringentes, émollientes et hémostatiques. Par contre, les allégations sur sa propre synthèse de vitamine B12 (favorisant le renouvellement des globules rouges et la croissance) s'explique plutôt par une régulation, lors de l'ingestion de la plante, des bactéries de la flore intestinale capable de synthétiser cette vitamine.

Derrière ces usages mirifiques, se cache une alchimie moderne avec ses noms barbares : lycopsamine, intermédine, héliosupine, symphytine et surtout l'échimidine qui sont … des alcaloïdes plus ou moins toxiques et qui peuvent conduire à une cirrhose du foie. Comme toutes choses, c'est une question de dosage et à proscrire chez les enfants de moins de 6 ans, les femmes enceintes, les personnes âgées.

Toutefois, si vous avez, récemment mangé en Allemagne des beignets de feuilles d'Arznei-Beinwell, en Angleterre un ragoût de mouton aromatisé à la Comfrey pour ses vertus digestives, en France de jeunes pousses blanchies comme des asperges, le tout arrosé de vin de consoude, vous devez être encore en capacité de nous raconter vos pérégrinations gastronomiques. En effet, les quantités de substances toxiques contenues dans la Consoude officinale, le sont en très faible quantité et principalement dans les racines. Le véritable risque ne réside donc pas dans la consommation occasionnelle, mais dans une réelle addiction à la Consoude !

Une intoxication alimentaire est certainement plus probable si vous la confondez avec l'empoisonneuse Digitale Pourpre (*Digitalis purpurea* L.) dont les feuilles sont de formes similaires : épaisses, lancéolées, longues de 40 cm sur de 15 cm de large. Pour différencier la Langue de Vache ou Oreille d'âne (autres noms évocateurs de la Consoude), observez le limbe des feuilles qui se prolonge longuement formant des angles ailés et des poils rudes. Si vous avez un moindre doute, mieux vaut confirmer votre détermination avec la floraison : une grappe terminale de fleurs enroulées comme une queue de scorpion. Chaque fleur à la forme d'un tube allongé terminé par 5 dents courtes, variant du rouge violacé au blanc jaunâtre. Bien qu'inodore, les Consoudes sont des plantes à haut potentiel nectarifère. Les fleurs sont systématiquement visitées par les bourdons en raison de leur haute attractivité. Ceux-ci percent généralement un trou à la base de la corolle afin d'accéder plus rapidement au nectar. Les abeilles peuvent ensuite en profiter. Sans ce trou, leur langue est trop courte et ne permet d'accéder qu'au pollen.

Native d'Europe du Sud sans être une plante méditerranéenne, elle est répartie dans une grande partie du Nord de l'Europe où elle s'adapte très bien à tous types de sols et d'expositions au point d'en devenir rapidement envahissante. Elle a parfois été introduite pour ses propriétés tinctoriales pour la laine. La teinte obtenue dépend du mordant utilisé permettant d'avoir des teintes allant du jaune au brun.

Pour la trouver, suivez l'Ecaille Marbrée Rouge, un papillon dont sa chenille se nourrit entre autre de ses feuilles. Arrivé à destination, vous serez probablement dans une prairie humide, au bord de cours d'eau, dans un fossé ou tout autre habitat présentant un sol humide, riche en substances nutritives. Parfois, elle est cultivée dans les jardins, soit à des fins culinaires, soit pour en fabriquer un purin servant à accroître la fertilité du sol et la croissance des plantes. Du fait de sa teneur en protéines supérieure ou égale à celle de bien des légumineuses fourragères, elle est aussi cultivée comme un très bon complément alimentaire pour les volailles et les porcs.

Pour clore cet article et vous aider à bien choisir parmi les multiples bienfaits de la Consoude, voici un conte du Moyen-âge qui met en évidence ses vertus astringentes. Il rapporte qu'une jeune servante, la veille de son mariage, s'était préparé un bain avec une forte décoction de consoude afin de retrouver sa virginité déjà consumée; or, ayant omis de tenir sa maîtresse au courant du but essentiel de cette opération, la vieille maîtresse de maison se plongea dans le même bain - l'eau était rare à l'époque! - et obtint un tel résultat que son vieux mari «ne fut pas médiocrement surpris de lui trouver une virginité nouvelle »… !

Cette rubrique vous est offerte par l'association Botaplus

Pour tous renseignements envoyer un mail à : *botaplus@free.fr*
Ou écrire à *: Association Botaplus - Gaël GICQUIAUD - Bocadève - 35550 Saint-Just*

Réserver vos places dès maintenant pour la sortie « Chemins fleuris à dos d'âne dans la vallée du Canut » le dimanche 25 août 2013. Plus d'informations sur le site : http://botaplus.fr

FOYER D'ANIMATION RURAL

La période 2012/2013 s'achève, nous pouvons dire que le bilan des actions a été positif. Nous avons pu offrir à un public varié des animations telles que la gym, danse bretonne, théâtre, randonnée patrimoine, TRAIL « entre palis et mégalithes ». Nous avons continué nos actions sur la sauvegarde du petit patrimoine, le suivi et l'entretien des sentiers de randonnée et la gestion de la bibliothèque. Cette année nous avons pu créer une animation photo qui a eu beaucoup de succès auprès du public amateur de photo.
Toutes ces actions ne peuvent se faire qu'avec l'appui d'une bonne équipe de bénévoles. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous rejoindre, et à adhérer au FAR. Mail : farsaintjust35@yahoo.fr ou tél : 06 14 43 44 11.

RESTAURATION DU PETIT PATRIMOINE : « la cres noquet »

Depuis quelques années, cette croix était tombée, cassée en deux parties et son socle avait été dégradé. Nous avons pu conserver les deux parties (photo).
Quant à la date et l'origine de cette croix monolithique en schiste nous savons peu de chose. Elle était située au bord d'un chemin fréquenté. Elle a peut-être été érigée par les gens qui allaient à la messe au Vieux Bourg, lieu de la paroisse de l'époque.
Le FAR et d'autres personnes ont souhaité que cette croix soit réimplantée. Avec l'aide de la commune et du chantier bâti, le FAR a programmé pour cette année la restauration de la « cres noquet » qui était située au-dessus du village de Bresquemin.

JOURNÉES DU PATRIMOINE DE PAYS

"Le thème retenu cette année dans le cadre des journées nationales du patrimoine, était le « ROND ».
Nous avons organisée le dimanche 16 juin une randonnée sur ce thème avec découverte d'éléments patrimoniaux ronds :
-Patrimoine rural (Puits, fours, moulins etc....)
-Eléments d'architecture (porches, portes à barrique, les arcs….)
-Les savoir-faire (outils, roue, tonneau, pressoir……)
A la maison Nature et Mégalithes le public a pu visiter l'exposition de ces objets ronds et en savoir un peu plus sur leur utilisation par nos grands parents.

THÉÂTRE

La troupe de théâtre a eu le plaisir de jouer lors de 5 représentations une pièce de Jean Dell, « un stylo dans la tête ». Le public, plus nombreux que l'année précédente, a apprécié la bonne prestation des acteurs ainsi que la pièce jouée par les enfants.
La troupe a également eu l'occasion de faire une représentation à Guipry dont les bénéfices ont été reversés à l'association « Pourquoi pas nous » qui vient en aide à une famille de sans papier.

Nous recherchons de nouveaux acteurs, si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter Sandra DEBRAY au 06 71 06 68 45 avant fin juillet.

BIBLIOTHEQUE

Fête de l'automne : A la découverte des champignons
Promenons – nous dans les bois !!!!
Les bibliothèques de Saint-Ganton, Saint-Just, Pipriac et Sixt sur Aff s'associent de nouveau pour créer une animation tout public dans le cadre de la bibliothèque. Cette année, nous proposons :
- Un spectacle de Gérard Souchet (magie et ballons) qui sera présenté le mercredi 30 octobre à la salle du FAR.
- Une sortie sur le terrain, dans chaque commune, accompagnée d'un animateur suivie de l'identification des champignons collectés. Nous nous retrouverons ensuite dans un lieu convivial pour goûter certaines recettes à base de champignon.

Horaires de fermeture de la bibliothèque : La bibliothèque sera fermée du mercredi 17 juillet au mercredi 28 août ainsi que 25 décembre et 1er janvier 2014.

PHOTOS

La section photos du F.A.R termine sa 1 ère année d'existence sur une note très positive.
Onze personnes ont participé aux séances d'initiation à la photo, dont le but était d'apprendre aux participants à se servir de l'appareil d'une autre façon que le mode (auto), de savoir modifier les (iso), diaphragme , vitesse et de bien cadrer un sujet
Pour les inscriptions pour la rentrée de septembre : contacter le FAR. au 06 14 43 44 11

TRAIL « ENTRE PALIS ET MEGALITHES »

Après la réussite de la deuxième édition du Trail Relais Entre Palis et Mégalithes, les bénévoles de Saint-Just et de Renac sont repartis pour la préparation de la 3e édition qui aura lieu le Dimanche 20 Octobre, au départ de Saint-Just. Comme les précédentes éditions, la course est ouverte aux coureurs de trail longue distance (64 km), et aux équipes de 4 en relais sur le même parcours. Une marche sera également proposée.
Une animation suivie d'un pot a été proposée à l'ensemble des bénévoles le dimanche 2 juin. Ceux-ci ont pu choisir entre une marche, une course à pied ou une rando VTT pour profiter à leur tour des circuits empruntés par les coureurs.

GROUPE SAINT-YVES

La 79ème saison du groupe Saint-Yves vient de s'achever. Et oui en 2014 le club aura 80 ans !
Bien sur l'anniversaire sera fêté comme il se doit avec ceux et celles qui sont passés par le club.
La date n'est pas encore choisit mais on vous la communiquera…

Pour cette saison, l'assemblée générale s'est déroulée le 12 mai lors du dernier match. Un bon nombre de personnes y assistait, preuve de la bonne dynamique du club.
Bilan sportif : l'équipe A terminé à la 6ème place de son groupe de D3, et l'équipe B 8ème de son groupe D5

Les jeunes U15 et U17, bien encadrés par les dirigeants, ont fait une belle saison.
L'année prochaine le groupement est reconduit avec Sixt/Aff et Maure de Bretagne. Pipriac et Saint-Ganton ont décidé de quitter le groupement.

Les vétérans, toujours motivés le vendredi soir, organisent leur tournoi le 6 septembre.

Si vous êtes intéressés pour prendre une licence n'hésitez pas à nous contacter.
Une très bonne nouvelle lors de cette assemblée a été annoncée : l'arrivée d'un arbitre au club !
MAXIME DUCLOYER passera son examen en septembre, ce qui permettra de couvrir le club. Merci Maxime ainsi qu'à tous les jeunes toujours disponibles et motivés pour faire avancer le groupe Saint-Yves.
Le bureau a été reconduit dans son intégralité.

Le 8 juin a eu lieu notre grand tournoi U17 grand ouest ! 30 équipes des régions Bretagne et Normandie sont venues disputer la 1ère édition du chalenge SYLVAIN YVOIR. Un très bon niveau et le fair-play a règne toute la journée.
L'équipe de Bruz a gagné le tournoi contre le FCAV Redon aux tirs au but ! Merci à la quarantaine de bénévoles qui ont travaillé toute la journée et aux préparatifs

Le Bureau.

CONTACT 06 16 70 42 46
MERCI A TOUS POUR VOTRE SOUTIEN AU GROUPE SAINT-YVES

Just AMAP Porte

Des produits locaux, frais et sains

L'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) de St Just propose de soutenir des producteurs locaux qui ont des pratiques respectueuses de l'environnement. Les consom'acteurs s'engagent à leur acheter leurs produits chaque semaine sur la durée du contrat. Cela permet de garantir un revenu stable pour les producteurs et de les conforter dans leur démarche écologique.

Nouveau : Tisane

Virgine Philippe, Productrice cueilleuse au « Très petit jardin » à Saint-Anne nous a proposé une vente ponctuelle de tisanes, voici quelques unes d'entre elles :

Couette : Verveine, Millepertuis, Pavot de Californie, Lavande
Energie : Menthes, Ortie, Frêne, Romarin, Thym, Sarriette
Jouvence : Ortie, Calendula, Menthe aquatique, Achillée, Pensée sauvage, Camomille

D'autres ventes ponctuelles pourront avoir lieu courant de l'année

Manger sain, local, équitable à un coût raisonnable c'est possible.

Face aux questions que posent les pratiques de l'agro-industrie aujourd'hui et à la nécessité pour chacun de satisfaire ses besoins de base, les AMAP apportent des solutions concrètes pour maintenir l'emploi local, ainsi qu'une alimentation saine et variée.

Venez nous rejoindre si vous voulez :
-soutenir une agriculture durable
-limiter les transports de marchandise
-manger de bons produits de saison
-agir pour l'emploi local
-rencontrer du monde
-échanger des recettes
-participer aux animations

Les produits hebdomadaires:

- **Légumes** : paniers hebdomadaires avec la SCEA Nevoux-Renaud, St Ganton
- **Œufs** : Philippe Rouxel, Rieux
- **Fromage** : SCEA La Pinais Messac

Les produits bi-Mensuels:

- **Fromage** : SCEA La Pinais Messac

Les produits Mensuels:

- **Poulets** : Chantal Pouly, St Just

Les produits Ponctuels :

- **Veau, boeuf**: Christian Guemené, St Just
- **Boeuf:** Pascal Pouly, St Just
- **Agneau** : Franck Geffray Saint Anne

Toutes les infos sur notre site internet : www.justamapporte.net
Pour nous contacter par e-mail : **contact@ justamapporte.net** - Par téléphone : 06 84 97 04 67
Distribution le vendredi de 17h30 à 19h - La Belle Allouette à Saint Ganton

LET'S GO

L'association let's go vous invite à venir à «**ST JUST EN FÊTE** », le **dimanche 21 Juillet 2013.**
Toutes et tous, petits et grands peuvent partager avec nous ce moment de convivialité…

LE PROGRAMME :

9h rallye pédestre :
Départ du château du val
2 balises à trouver sur le parcours
Plusieurs ateliers seront proposés dans le bourg de St just
Des voitures de collection vous attendront au bourg pour vous reconduire au château
Jeux, énigmes et beaucoup de bonnes humeurs seront les ingrédients de ce rallye …

12h pique nique au château du val :
Il faut prévoir son pique nique
Ceux et celles qui ne souhaitent pas faire le rallye, sont conviés à participer avec nous, ce moment de convivialité.
L'équipe de bénévoles mettra à disposition tout le nécessaire pour le rafraichissement (buvette, café …)

14h-17h fête champêtre au château :
De nombreuses animations seront proposées :
Balade en âne, radeau sur l'étang du Val, création land 'art, Mandala végétal, le rétro-vélo avec Christian (les 100 ans du vélo), le damier grand format ,le challenge de la brouette (petits et grands …) et divers autres jeux (belote , palets …)
Que les gens viennent en toute simplicité pour profiter d'une superbe journée, dans un cadre magnifique.
De nombreux lots seront proposés (paniers garnies, trophées, bons d'achat, des entrées gratuites à youpla kids (pour les enfants), des places pour faire du karting (pour les enfants).
La remise des lots du rallye est prévue à 13 h suivi du verre de l'amitié

Let's go ne craint qu'une chose, le facteur temps « pourvu qu'il fasse beau !!! »
Nous voulons que le 21 juillet, **Saint Just soit en fête …**
Une dernière recommandation, merci de réserver pour le rallye pédestre une semaine avant (dimanche 14 juillet)
Et une dernière précision, les activités de l'après midi sont gratuites et les festivités se termineront vers 17 h

TENNIS CLUB DE COJOUX

La saison 2012/2013 est terminée.

Merci à tous les licenciés pour leur assiduité tout au long de l'année, aux joueuses et aux joueurs pour leur participation aux divers championnats.

Pour la troisième année consécutive, le tennis club a engagé au printemps une équipe féminine en 13/14 ans .
Cette année, nos filles ont une nouvelle fois échoué de justesse, terminant 3ème de leur poule.
Félicitations à Lisa, Justine, Julie, Louise et Mathilde !
" ce club des 5"poursuit sa progression !

Au mois de septembre dernier, nous avons bénéficié d'une troisième heure de cours ce qui nous a permis d'accueillir 5 garçons débutants âgés de 9 ans à 12 ans .
Félicitations à Francis, Clément, Tom, Paul et Tristan pour les progrès réalisés tout au long de l'année.

Merci à Laurent entraîneur du Conseil Général pour sa patience, sa gentillesse et son dévouement .

Cette saison s'est terminée le dimanche 26 mai 2013, par une journée à Roland Garros.
Après un départ matinal à 04h30, un voyage en car de près de 05h30, nous sommes arrivés porte d'Auteuil où nous avons passé une agréable journée.

Après avoir croisé dans les travées de Roland Garros, FEDERER, DJOKOVIC et consorts,
nous avons assisté à plusieurs rencontres toutes aussi palpitantes les unes que les autres.
La victoire difficile de Gilles SIMON sur l'ancien numéro 1 mondial Leyton HEWITT ou bien celle de Virginie RAZZANO un modèle de sobriété et de professionnalisme.

Afin de faciliter l'accès à la salle de sport et au cours extérieur aux licenciés du club, les clefs sont toujours disponibles au bar des Landes.
Le cours extérieur est également accessible aux non licenciés moyennant une participation de 3 euros.

Bonnes vacances à tous et rendez-vous en septembre prochain pour une nouvelle année sportive

Le Président du Tennis Club de Cojoux.

JUILLET

10/07 9h30-16h	Une journée dans la nature : les bois de Corbinières	*
10h-12h 14h-17h	DECOUVERTE en accès libre de la construction d'une pirogue	Gratuit
11/07 14h30-16h30	« Le jeu'di la matière » - L'origine et le devenir de nos objets quotidiens	*
12/07 10h-12h	VISITE GUIDEE du site mégalithique	**
14h30-16h30	DECOUVERTE : Histoire et biodiversité des landes	*
14h30-16h30	ATELIER DECOUVERTE : Le tissage au néolithique	**
16/07 7h-9h	DECOUVERTE : La vie sur les landes au petit matin	*
17/07 10h-12h 14h-17h	DECOUVERTE en accès libre de la construction d'une pirogue	Gratuit
20h	BALADE CONTEE avec Rémy Cochen	***
19/07 10h-12h	VISITE GUIDEE du site mégalithique	**
14h30-16h30	DECOUVERTE : Histoire et biodiversité des landes	*
14h30-16h30	ATELIER DECOUVERTE : Initiation à l'allumage du feu	**
22/07 14h30-17h	ATELIER DECOUVERTE : les insectes de son jardin	*
23/07 20h15-21h30	Les mégalithes au clair de lune : entre réalité et légendes	**
24/07 10h-16h	Une journée dans la nature : Les landes de Saint-Just (Gremel et Cojoux)	*

10h-12h 14h-17h	DECOUVERTE en accès libre de la construction d'une pirogue	Gratuit
25/07 14h30-17h	« Le jeu'di compost et jardinage »	*
26/07 10h-12h	VISITE GUIDEE du site mégalithique	**
14h30-16h30	DECOUVERTE : Histoire et biodiversité des landes	*
14h30-16h30	ATELIER DECOUVERTE : Le bison gravé dans l'argile	**
30/07 14h30-17h	ATELIER DECOUVERTE : les insectes de son jardin	*
31/07 10h-12h 14h-17h	DECOUVERTE en accès libre de la construction d'une pirogue	Gratuit

AOUT

2/08 10h-12h	VISITE GUIDEE du site mégalithique	**
14h30-16h30	DECOUVERTE : Histoire et biodiversité des landes	*
14h30-16h30	ATELIER DECOUVERTE : Initiation à l'allumage du feu	**
7/08 9h30-16h	Une journée dans la nature : Les bois de Corbinières	*
9/08 10h-12h	VISITE GUIDEE du site mégalithique	**
14h30-16h30	DECOUVERTE : Histoire et biodiversité des landes	*
14h30-16h30	ATELIER DECOUVERTE : Le tissage au néolithique	**
12/08 14h30-17h	ATELIER DECOUVERTE : les insectes de son jardin	*
13/08 7h-9h	DECOUVERTE : La vie sur les landes au petit matin	*
16/08 10h-12h	VISITE GUIDEE du site mégalithique	**
14h30-16h30	DECOUVERTE : Histoire et biodiversité des landes	*
14h30-16h30	ATELIER DECOUVERTE : Initiation à l'allumage du feu	**

20/08 14h30-17h	ATELIER DECOUVERTE : les insectes de son jardin	*
21/08 10h-16h	Une journée dans la nature : Les landes de Saint-Just (Gremel et Cojoux)	*
20h15-21h30	Les mégalithes au clair de lune : entre réalité et légendes	**
22/08 14h30-17h	« Le jeu'di 0 produit chimique » - fabrication de produits d'entretien écologiques	*
23/08 10h-12h	VISITE GUIDEE du site mégalithique	**
14h30-16h30	DECOUVERTE : Initiation à l'observation des oiseaux	*
14h30-16h30	ATELIER DECOUVERTE : Le bison gravé dans l'argile	**
24/08 14h-17h	Récolte du miel d'été – A la rencontre d'un insecte précieux	Gratuit

Septembre

14 et 15	Journées européennes du patrimoine (fabrication d'une pirogue, atelier familial...	Gratuit
18/09 10h-12h	DECOUVERTE : "Histoire et biodiversité des landes"	*

MEGALITHES'STORM

Belle saison pour les palétistes du Club de palets des Mégalithes'storm :

Après avoir disputé plusieurs rencontres à Vern sur Seiche, Broons, Saint-Just, Saint Ouen des Alleux et Taillis, la 1ère équipe finie première de la Division 1 et remporte le titre de : « **Champions de France Interclubs de Palets sur planche en bois 2013** ». La 2ème équipe effectue également une belle prestation en finissant 3ème de la Division 2.

Au cours de ces rencontres, 32 équipes de 4 joueurs se sont affrontées en 3 Divisions. Le championnat s'est terminé par un repas et une remise de trophées le 25 Mai à Taillis où nos 2 équipes se sont rendues avec le minibus de la Communauté de commune.

Bravo à tous nos fervents palétistes…

Les 5 titulaires de l'équipe 1ère :

Mrs GAUTHIER Gilles, LE GAL Goulwen, GAUTHIER Thomas, DALLÉRAC Jean-Michel et RICAULT Joseph *(absent sur la photo)*

Après avoir organisé une journée de Championnat de France Interclubs le 23 Mars 2013, le club des Mégalithes'Storm a organisé son concours annuel le Dimanche 2 Juin 2013 sur le terrain des sports sous un soleil radieux.

De nombreux palétistes ont fait le déplacement : 103 joueurs se sont affrontés le matin et 64 équipes l'après-midi. De nombreux prix, lots, et coupes ont été distribués aux gagnants…

C'est le concours qui a regroupé le plus de participants depuis nos débuts grâce aux multiples déplacements des joueurs de notre club dans toute la Bretagne et la Mayenne…

Le bureau tient à remercier les bénévoles, les sponsors et la municipalité qui nous accompagnent dans toutes nos manifestations sans qui tout cela ne serait pas possible.

Si vous êtes intéressés pour rejoindre notre club, n'hésitez pas à contacter un des membres du bureau. Reprise des entrainements et inscriptions en septembre.

Quelques photos de cette belle journée :

Au fil de l'été

Sophrologie

Les jeudis 18, 25 juillet, 01, 08 et 22 août.

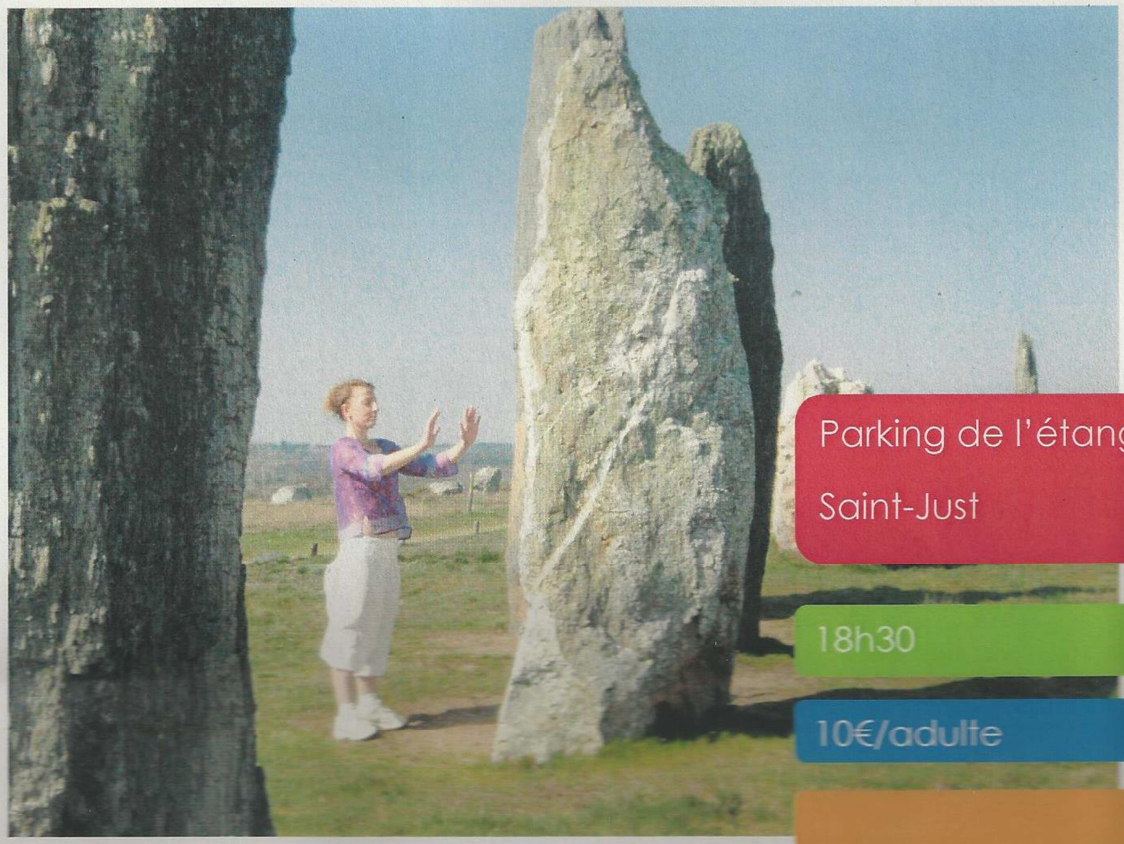

Parking de l'étang
Saint-Just

18h30

10€/adulte

Maison du Tourisme du Pays de Redon
Renseignements et réservations : 02 99 71 06 04
accueil@tourisme-pays-redon.com
www.tourisme-pays-redon.com // bougerenpaysderedon.jimdo.com

PAROISSE SAINT-AMAND DE L'AFF

MESSES DOMINICALES :

	Bruc	Lohéac	St Ganton	St Just	Pipriac	Sixt
1° dimanche	**9 h 30**				**11 h.**	**11 h.**
2° dimanche		**9 h 30**			**11 h.**	
3° dimanche			**9 h 30**		**11h.**	**11 h.**
4° dimanche				**9 h 30**	**11 h.**	
5° dimanche	**Une seule messe à 10 h 30 à Pipriac**					
Samedi soir	A 18 h.(horaire d'hiver) ; 19 h.(Horaire d'été) : à St Séglin, les semaines impaires ; à Lieuron, les semaines paires					

PERMANENCE :

Tous les jours (sauf le dimanche) de 10 h. à 12 h. En dehors de ces horaires, il est toujours possible sur rendez-vous. Possibilité de laisser message sur répondeur ou d'adresser un mail à paroisse.st.amand@wanadoo.fr . Toute demande de célébration est à adresser au presbytère de Pipriac.

BAPTEME :

Pour tout renseignement, il est conseillé de s'adresser au Presbytère.

OBSEQUES :

Elles sont célébrées par un prêtre dans la mesure de ses disponibilités ou par un guide laïc, formé et qui a reçu mission de l'évêque.

CATECHESE :

Elle est proposée à partir du CE 1. L'enfant peut célébrer la 1° communion après 2 années de catéchèse.
Les inscriptions sont à faire au Presbytère.

PROFESSION DE FOI :

Elle est proposée dans la 5ème année de catéchèse.

INFORMATIONS PAROISSIALES :

Une feuille hebdomadaire est déposée dans les églises (et affichée) et dans certains commerces, notamment les boulangeries. Elle comporte diverses informations de réunions et les intentions de messe. Il est possible de la recevoir par internet. Il suffit de la demander à : paroisse.st.amand@wanadoo.fr

ANIMATIONS GRATUITES !

21 JUILLET 2013

ST JUST ... EN FÊTE

- 9H RALLYE PÉDESTRE
- 12H PIQUE -NIQUE AU CHATEAU DU VAL
- 14H-17H FÊTE CHAMPÊTRE AU CHATEAU

RALLYE ACCESSIBLE À TOUS

4 € / PERS - GRATUIT - DE 12 ANS
(EQUIPE DE 4 PERS MAX)

PRÉVOIR SON PIQUE-NIQUE

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS:

LET'S GO → 06.74.16.73.75

BAR DES LANDES → 02.99.72.64.53

CHEZ KIKI ET DOMI → 02.99.72.45.58

... AVEC LA PARTICIPATION DES «VIEUX PISTONS»